

La lettre du **Chemin des Dames**

Revue éditée par le Département de l'Aisne / printemps 2012

24



Le portfolio d'un sergent photographe

**16 avril,
le rendez-vous
de l'aube**

Dossier
**Les « refus
de soins »**

**Le caporal
Lefèvre
sur la stèle**



- 3** actualité PARCOURS GUIDÉS SUR LE CHEMIN DES DAMES ANNIVERSAIRE DU 16 AVRIL : TÉMOIGNAGE, PROGRAMME
- 6** page d'archives DE LA DISPARITION À LA MORT OFFICIELLE
- 9** portfolio L'ALBUM DE GABRIEL BARRET AU CHEMIN DES DAMES
- 22** dossier REFUS DE SOINS OU REFUS DE GUERRE ?
- 34** une histoire UN GALLOIS AU CHEMIN DES DAMES
- 36** témoignage « MA BLESSURE (5 MAI 1917) »
- 38** mémoire AFFAIRE GASTON LEFÈVRE : QUELQUES LETTRES DE TROP ? LE CAPORAL ENFIN SUR LE MONUMENT DE MORFONTAINE
- 43** livres NIVELLE, L'INCONNU DU CHEMIN DES DAMES
- 44** agenda SUR LES CHEMINS DE LA GRANDE GUERRE, COLLOQUE AU FAMILISTÈRE DE GUISE

PAR LE VAGUEMESTRE

« Breny le 30 novembre 2011 - Lecteur assidu de La Lettre du Chemin des Dames que j'apprécie beaucoup, je vous prie de trouver ci-joint la reproduction d'un dessin de l'église de Craonne d'après un croquis pris en pleine bataille le 15 septembre 1914 par le Capitaine Charles de Bertereche de Menditte. Cet officier d'infanterie a été grièvement blessé le 24 septembre lors de l'attaque du moulin de Vauclair. Le comité de rédaction jugera de l'éventuelle publication du document dans le numéro à paraître en mars 2012. Personnellement, je la souhaite beaucoup.

A toutes fins utiles, je joins à la présente correspondance quelques extraits de l'excellent ouvrage : *Le vagabond de la Grande Guerre* (Geste éditions) écrit par le général Alain Fauveau, petit-fils du Capitaine de Menditte.

Le 11 novembre dernier, aux commémorations de l'armistice de 1918, organisées à Donchery et Vrigne Meuse (Ardennes), j'ai eu l'honneur de rencontrer le général Fauveau qui a bien voulu me confier le dessin précité. Je lui ai promis de le faire parvenir, d'une part à Monsieur le Maire de Craonne, d'autre part à votre revue. Le souhait étant que les destinataires en fassent le meilleur usage possible. Le travail de mémoire auquel ils contribuent de manière exemplaire s'y prête sans aucun doute. Je reste à votre disposition et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments distingués. »

Gabriel Pierru
Chef de bataillon de réserve (H)



QUELQUES BRÈVES NOUVELLES

Mémorial de Cerny : cérémonie commémorative le 14 avril

La cérémonie commémorative de l'offensive du printemps 1917 au Chemin des Dames aura lieu cette année, le 14 avril à 10 h 30 au Mémorial de Cerny-en-Laonnois. Elle sera suivie d'un dépôt de gerbes dans les nécropoles française et allemande et au monument commémoratif britannique.

Soupir : journée d'histoire le 15 avril

La municipalité de Soupir organise le dimanche 15 Avril une journée historique sur la préparation de l'attaque Nivelles du 16 avril 1917, avec le concours des Associations d'anciens combattants et de l'Amicale des Diables bleus de l'Aisne.

Programme -

>**Le matin.** Promenade commentée autour de Soupir (6,5 km). Thème : dispositions et dispositifs préparatoires à l'attaque du 16 avril 1917. Départs échelonnés à 8 h 30 à l'Eglise. A 11 h 30 : dépôt de gerbes au monument aux morts.

>**Le midi.** Possibilité de restauration rapide ou de pique-nique sur place.

>**L'après midi.** Conférences dans la salle du bar du Château.

A 15 h : « Les cimetières militaires dans l'Aisne » par Guy Flucher, archéologue (INRAP), auteur du livre *Le Chemin des Dames. Du champ d'honneur... au champ des Morts.*

A 16 h : « Alan Seeger, poète américain, engagé volontaire en 1914, tué lors de la bataille de la Somme », par Jean-Pierre Boureux.

Toute la journée. Animation dans le village et exposition dans l'église avec diaporama de photos anciennes du village.

Renseignements et inscriptions : mairie de SOUPIR : tél. 03.23.74.91.32. Mail : adj.mairiedesoupir@orange.fr

Parcours guidés sur le Chemin des Dames

Pour permettre au public de mieux connaître le "grand musée à ciel ouvert" (Guy Marival) qu'est le Chemin des Dames, les guides de la Caverne du Dragon proposent des sorties accompagnées sur le terrain. Voici le programme de ces visites pour le premier semestre.

23 juin
14 h / Du poteau d'Ailles à Cerny-en-Laonnois
Déplacement en car

24 juin
Fort de la Malmaison

7 juillet
14 h / Les cimetières du Chemin des Dames
Déplacement en car

Sur réservation. Pour les durées et tarifs de visites, consulter le musée.
03 23 25 14 18
www.caverne-du-dragon.fr

25 mars et 22 avril
Fort de la Malmaison

19 mai
14 h / Sur les traces de la Légion étrangère au Chemin des Dames

27 mai
Fort de la Malmaison

Et aussi...

19 mai
En argot des tranchées !
Pour la nuit des Musées, le 19 mai, la Caverne du Dragon proposera des visites théâtrales sur « l'argot des tranchées », assurées par la compagnie La Mascara et deux guides.

15-16 septembre
Les journées européennes du patrimoine

A partir de juin 2012
Exposition sur l'œuvre de Haïm Kern



F-X. Dessiner/CG 02.

Nivelle, l'inconnu du Chemin des Dames

Présentation et débat avec quatre historiens universitaires

Qui est vraiment Robert Nivelle ? Denis Rolland vient de livrer une biographie du général en chef de l'armée française (lire page 43). L'ouvrage ouvre des perspectives de débats qui s'annoncent passionnantes. Le « général honni » est-il l'homme de 1917 et des années de l'immédiat après guerre, ou plus sûrement une figure de la société française contemporaine ? A partir du cas Nivelle et des événements du printemps 1917 au Chemin des Dames, ne peut-on interroger la complexe machine de conduite de la guerre dans la démocratie de la III^e République, ses équilibres et tensions entre pouvoirs politiques et pouvoirs militaires ?

Une première occasion de débat s'annonce : le samedi 14 avril de 17 h 30 à 20 heures à l'auditorium du Conservatoire de musique de Laon, Denis Rolland présentera au public le fruit de son enquête ; présentation suivie d'un échange avec la salle avec la participation de quatre

universitaires spécialistes de la Grande Guerre :

- Antoine Prost, professeur émérite (Sorbonne), spécialiste de la société, des mentalités et de la politique éducative dans la France du XX^e siècle, dont la thèse portait sur *Les anciens combattants et la société française (1914-1939)*.
- André Loez, enseignant en classe préparatoire, auteur d'une thèse sur les mutins publiée sous le titre *14-18, les refus de la guerre. Une histoire des mutins*.
- Jean-Noël Grandhomme, maître de conférence à l'université de Strasbourg et Julie d'Andurain, enseignant-chercheur au CDEF, Ecole militaire, qui travaillent tous deux à la préparation d'un dictionnaire des officiers supérieurs de la Grande Guerre.

Samedi 14 avril, auditorium du conservatoire de musique de Laon, 17 h 30-20 heures. Entrée gratuite dans la limite des places disponibles. www.chemin-des-dames.fr

Manifestation organisée par le Conseil général de l'Aisne avec le concours de l'auteur.

QUELQUES BRÈVES NOUVELLES

Cérémonie nationale au Mémorial des chars à Berry-au-Bac, le 10 mai

La Fédération des chars de combat organise une cérémonie nationale, le 10 mai prochain au Mémorial des chars d'assaut de Berry-au-Bac, pour commémorer le 95^e anniversaire de l'offensive du Chemin des Dames en 1917 au cours de laquelle furent engagés pour la première fois des chars français, ainsi que le 70^e anniversaire de la création de l'arme blindée, le 24 novembre 1942 en Afrique du Nord, arme qui prit une part déterminante dans la libération de la France. Cette manifestation, mise en œuvre avec le concours de la municipalité de Berry-au-Bac rassemblera des militaires d'active, des vétérans et des citoyens. Elle se déroulera en trois temps : une cérémonie religieuse à l'église de Berry-au-Bac, à 9 h 30, une cérémonie militaire au Mémorial des chars, à 11 heures, et une présentation de chars avec aubade et vin d'honneur à Berry-au-Bac, à 12 heures. Le Mémorial des chars d'assaut de Berry-au-Bac fut inauguré le 2 juillet 1922, par le maréchal Foch.

16 avril, le jour se lève encore

Le 16 avril, les randonneurs du Chemin des Dames marcheront à découvert, non loin de l'endroit où, le 16 avril 1917, le 110^e RI a été engagé dans la bataille. Henri Voilquin, combattant dans cette unité, consigne dans son carnet, sitôt la relève, ce que lui et ses camarades ont vécu ce jour et les suivants.

« Je reprends le 20 [avril] ce carnet que j'avais dû interrompre ces jours derniers - rédigé à l'encre à nouveau. Nous avons passé notre après-midi allongés sur l'herbe, évitant de nous faire nos réflexions. On aurait tellement de choses à se dire et puis il ne faut pas avoir l'air d'y penser. [...] La pluie redouble et le canon donne, mais on n'a pas l'impression que ce soit là un de ces tirs efficaces qui déblaient le terrain. Nous partons à minuit. [...] La nuit est impénétrable et Crespel et moi avons toutes les peines du monde à guider la compagnie à travers les marécages, en nous aidant de la lueur des départs. Les hommes peinent, s'enfoncent dans la boue jusqu'à mi-jambes. [...] Nous faisons un long détour pour atteindre la route de Craonnelle, par la piste d'évacuation. A la route, les hommes prennent les caisses et les piliers et nous reprenons une autre piste. Notre artillerie donne, mais modérément, et nous nous confions notre déception, nous qui attendions un bombardement infernal. Il est 4h1/2 quand nous arrivons au boyau du Colonel. [...] Là nous restons embouteillés pendant 1 h, qui paraît un siècle. En passant devant le PC, le Colonel appelle Crespel, celui-ci me jette au vol : « L'attaque est à 6 h ». Il faut encore toucher des vivres qu'on nous a distribués dans un sac à terre : 2 boîtes de singe, 20 biscuits, quelques tablettes de chocolat.

Enfin nous pouvons avancer : au pas de course, nous prenons le boyau Lievin qui conduit au poste d'écoute et aux parallèles. [...] 6 h. Un avion français nous survole et donne le signal du départ. En un rien de temps, nous sommes sur le terrain franchissant les tranchées, pendant que le 75 tire furieusement, mais quelques instants, sur les tranchées boches. Un avion boche [...] nous mitraille. Les boches commencent leur tir de barrage. Brusquement, notre vague mouvementée s'arrête, se fige. Une mitrailleuse boche s'est mise à tirer. Les hommes se sont couchés. On reprend la marche : impossible d'avancer. Crespel est parti en avant [...]. Je suis descendu dans un boyau et il est là, devant nous, dans un trou d'obus... Notre attaque est bel et bien arrêtée. La 1^{ère} C^{ie} a atteint en un point la tranchée boche, les autres Compagnies ont été fauchées en arrivant aux fils de fer demeurés intacts. Alors, nous voilà condamnés à demeurer dans le boyau, sous les rafales de 105 et de 150 qui pleuvent. Les éclatements nous secouent les nerfs et le corps entier, ils tombent à quelques mètres en avant ou en arrière de nous. De 6 h 30 à minuit, nous sommes demeurés là, crispés, courbaturés à cause des positions inconfortables. De Craonne, les coups redoublent; le mitrailleur ne nous laisse aucun répit. Les blessés qui peuvent partir sont les premiers visés. Les équipes de brancardiers ne peuvent approcher. Notre désillusion, bien qu'elle ne se manifeste guère, est profonde, douloureuse. Surtout, nous n'en revenons pas : on nous avait promis un barrage foudroyant, la préparation a été ridiculement insuffisante. On nous avait promis que la route serait entièrement déblayée, les batteries muselées. Hélas ! C'est à croire que ce sont les Boches qui prennent



Positions françaises et allemandes entre La Ville-aux-Bois et Craonne (nov. 1915). Plan extrait du JMO du 58^e RAC. 26 N 1008/3 p. 54. SGA/DMPA/Mémoire des hommes. La randonnée du matin ira sur ce terrain - où fut engagé un groupe de chars - avant de poursuivre vers le plateau.

l'offensive tellement ils nous canardent. Toute la journée, Craonne disparaît dans un nuage de fumée, Craonne qui, de là-haut, a l'air de nous défier. A droite pourtant, le V^e Corps a avancé; immédiatement à côté de nous, le 89^e, le 46^e et le 331^e ont pris le « Bois des Buttes et La Ville-aux-Bois. Le bois en Bonnet Persan limite leur avance et marque notre stagnation. Les tanks se sont avancés et plusieurs ont flambé. L'artillerie, qui devait avancer en même temps que nous, a dans l'après-midi fait approcher un groupe en avant de la ferme du Temple. Il a été immédiatement pulvérisé et les caissons ont pris feu. Les heures sont interminables... A 20, 30 reprises, les barrages se produisent en avant de nous ou en arrière. Par miracle rien n'éclate dans le boyau qui est tellement rempli qu'on n'y peut faire un mouvement. Cent fois, nous demandons l'heure. De ceux qui sont terrés en avant de nous, on n'aperçoit plus rien. A la nuit, la pluie qui avait cessé au matin, se met à tomber. Les fractions qui étaient en avant de nous se replient, sauf celle qui a pénétré dans la tranchée d'Enver Pacha. Nos pertes sont lourdes : on signale la mort des Capitaines Ringot et Changarnier. Les brancardiers commencent à relever les blessés, pendant que l'artillerie pilonne inlassablement le terrain. Vers minuit, Rombaut, Dubois et moi, nous nous mettons à la recherche de Crespel. Nulle part on ne l'a vu et, au matin, découragés, nous rejoignons Delahousse au boyau Liévin. Hélas! Falue, Findinier sont blessés et Crespel est dit-on tué d'une balle en plein front. Tous les efforts pour le retrouver sont restés sans résultats.

17 avril - Delahousse restera seul comme officier, nous demeurons avec lui. Les chasseurs de la 66^e division avec qui on comptait recommencer l'attaque prennent nos premiers emplacements. Près du PC, dans un gourbi, ils apprennent notre échec d'hier et la perspective d'affronter à nouveau les fils de fer boches ne les transporte pas. Ils ont des mots flatteurs: « Si le 1^{er} Corps n'a pas réussi, nous ne réussirons pas davantage » Les Généraux y sont traités de « vampires » et de « buveurs de sang ». Leur nervosité augmente quand on leur apprend qu'ils attaquent à 16 h. Ils ne sont pas plus heureux que nous, bien que notre artillerie ait donné plus fort qu'hier, les chasseurs du 6^e et du 27^e ! La mitrailleuse indestructible les a fauchés...

Témoignage aimablement communiqué par le général André Bach.

Lever du jour sur la vallée de l'Aisne. vue panoramique depuis le plateau. Janvier 2012. DB/CG02.



LE PROGRAMME DU 16 AVRIL

5 H 15 / LE MATIN MARCHE COMMENTEE

La journée débute à l'heure où des dizaines de milliers d'hommes furent jetés dans la bataille, le 16 avril 1917. Les randonneurs empruntent l'un des multiples chemins que devaient suivre les soldats lancés à l'attaque du plateau. Première halte à 6 heures dans la plaine. Quelques détonations et feux de Bengale dans le jour naissant et le silence de l'aube rappellent l'heure H.

RDV à 5 h 15 devant la mairie de Craonne.

Distance : 7 km.

Durée estimée : 3 h 30 comprenant les haltes avec commentaires historiques.

Chaussures de marche recommandées.



F.-X. Dessirier/CG02.



François Voichelle.

18 H / SPECTACLE DE THEATRE/CHANSON

« Résistances 1 : Marc 1917 »

par la Cie François Godard.

Une naissance imaginée de la chanson de Craonne.

« Quand j'étais petit, j'avais un ami qui s'appelaient Marc... » C'est ainsi que commence l'évocation d'un jeune poilu imaginaire, qui, choqué par la mort d'un camarade de combat détourne une valse parisienne pour en faire la Chanson de Craonne ; l'insupportable condamnation d'un autre le fait basculer dans une lutte imprévue : il passera la nuit à parler, à chanter au milieu des tranchées... Une évocation en forme de tragédie d'un résistant qui était aussi un maître des mots. La musique et la chanson insufflent tendresse, dérision et rythme à cette quête éperdue de vie.

Eglise de Craonne à 18 heures.

Durée : 1 heure. Entrée gratuite dans la limite des places disponibles. Ni entrée ni sortie pendant la durée du spectacle.

21 HEURES / LE SOIR MARCHE

En soirée, au départ de Craonne, une marche plus facile que celle du matin permet de rejoindre le cimetière militaire français de Craonnelle à l'approche duquel une saisissante musique s'élève depuis la colline et sonne dans la plaine.

Départ à 21 h de la mairie de Craonne.

Distance : 4 km.

Durée : 1 heure.



22 H / VEILLÉE MUSICALE AU CIMETIERE DE CRAONNELLE

La journée s'achève par une veillée au cimetière militaire français de Craonnelle. Jeux d'ombres et de lumières avec les stèles, variation musicale par quatre instrumentistes dont les cuivres tirent jettent des ponts entre les sonneries militaires et des chansons de soldats du Chemin des Dames et d'ailleurs. Par le quatuor 4 de Cuivres.

Durée : 1 heure.

En 1915, le législateur institue un jugement valant reconnaissance officielle du décès pour les victimes d'opérations de guerre. Lorsque le corps d'un soldat a disparu mais qu'un témoignage ou indice atteste sa mort au combat, le prononcé du jugement déclaratif de décès par un tribunal de première instance autorise l'ouverture de la succession et permet à la famille de faire valoir ses droits (demande de pension, demande de statut de pupille...). Les archives des dossiers d'instruction de ces jugements, quand elles existent encore, permettent de retracer de multiples destins individuels.

Joseph Dulion (né à Saint-Quentin en 1889), soldat au 67^e régiment d'infanterie, disparaît sans laisser aucune trace, en 1914 dans les premiers mois de la guerre. « Par suite de circonstances exceptionnelles et en particulier l'engagement du régiment dans des actions se succédant à de brefs intervalles, il n'a pas été possible au Corps de déterminer de façon précise la date et le lieu de [s]a disparition. » Sa compagnie peut simplement affirmer qu'il figure sur les carnets de comptabilité du troisième trimestre mais pas sur ceux du quatrième ; on en conclut qu'il doit être mort « avant le 1^{er} octobre 1914 ». Ce soldat, exemple parmi tant d'autres des cas de disparition au cours de la guerre, illustre bien la difficulté de connaître jusqu'à la date d'un décès. Le nombre exact des disparus n'est pas connu mais on peut l'estimer entre 234 et 253 000.

Or, qui dit disparition ne dit pas forcément décès. Blessé, amnésique ou prisonnier, le soldat peut être dans l'incapacité de donner de ses nouvelles. Sans certitude, les familles ne savent quelle position adopter : espérer un retour ou commencer leur deuil et entamer les procédures administratives permettant d'obtenir les aides prévues par l'Etat. Mais sans un acte de décès légal et régulier, les successions ne peuvent être ouvertes, le titre de mort pour la France ne peut être attribué, les conseils de famille ne peuvent être réunis, le statut de pupille ne peut être demandé. Les conséquences financières pour les familles sont souvent difficiles à gérer.

Aussi, dès 1915, le législateur s'empare-t-il du sujet. La loi du 3 décembre 1915 prévoit qu'un jugement peut remplacer l'acte dressé par un officier d'état civil pour déclarer officiellement un décès. Mais elle fait preuve de prudence : seuls sont concernés les disparus dont la mort est attestée mais dont le décès n'a pu être constaté dans les formes légales². En 1919, la situation a évolué : « le disparu aujourd'hui, malheureusement, est à peu près nécessairement mort »³. La loi du 25 juin élargit donc les circonstances permettant de déclarer un décès en cas de disparition, non plus uniquement à cause « d'opérations de guerre » mais par « faits de guerre », notion plus large donnant plus de latitude au juge. Dans le cas des deux lois, le législateur s'est assuré que la procédure soit rapide et, surtout, gratuite pour les familles. ■ ■ ■

1. Archives départementales de l'Aisne, FRAD002 3U3/4.

2. Les articles 89 à 92 du Code civil et la loi du 8 juin 1893 rendaient déjà possible de déclarer le décès des soldats disparus dans les Dardanelles. De fait, la loi de 1915 étend ces dispositions à toutes les victimes d'opérations de guerre.

3. *Journal officiel*, séance du Sénat du 18 juin 1919.

De la disparition à la mort officielle



André Louis en 1928. Photographie figurant sur sa carte d'ancien combattant. Archives départementales de l'Aisne, FRAD002 3 R 26.

Un disparu réapparaît !

Né en 1891 à Saint-Quentin, Louis Charles André est incorporé en 1912 dans le 155^e régiment d'infanterie¹. Simple soldat, il gravit peu à peu les échelons pendant la guerre, devient sous-officier puis officier. Reconnu décédé des suites de ses blessures à Stenay (Meuse) le 1^{er} février 1915 par les autorités militaires allemandes, il est officiellement déclaré « mort pour la France ». Pourtant, Louis André s'illustre dès le 21 février 1915 par des actions d'éclat et grâce à son calme, son sang-froid et son courage fait l'objet de six citations entre février 1915 et décembre 1918. Il reçoit la Croix de guerre puis la Légion d'honneur en 1920 en tant « qu'officier audacieux et d'une bravoure à toute épreuve ».

Par lettre du 9 janvier 1920 au Ministre de la Guerre, le maire de Saint-Quentin indique qu'en réalité Louis André n'est pas mort et réside désormais dans sa commune. Sans doute l'annonce de son décès était-elle due à un problème d'homonymie.

Rappelé en 1939, Louis André participe à la Seconde Guerre mondiale. Il est mort à Saint-Quentin en 1966.

1. Archives départementales de l'Aisne, FRAD002 21 R 186 ; FRAD002 3 R 26 dossier 2369

Formulaire relatif au décès d'Elisée Sauvez émanant de l'agence internationale des prisonniers de guerre (1916). L'aumônier a ajouté une note touchante à l'intention de la mère du soldat pour raconter les circonstances de la mort. Archives départementales de l'Aisne, FRAD002 3 U 3/7

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
GENÈVE
AGENCE INTERNATIONALE DES PRISONNIERS DE GUERRE

R. 12663

DÉCÈS - TODESFALL

Nom et prénoms : S a u v e z, Flyves
Name und Vornamen : S a u v e z, Flyves

Unité (corps, rég., batt., et N° de matricule (inscriptions figurant sur la plaque d'identité)) : Ferr. Inftr. Regt. 10 3. Komp.
Truppengattung und Erkennungs-marke : Ferr. Inftr. Regt. 10 3. Komp.

Lieu et date de naissance : St. Quentin
Geburtsort und Datum : St. Quentin

Adresse de la famille : Frau Sauvez St. Quentin
Adresse der Angehörigen : Frau Sauvez St. Quentin

Quand a-t-il été fait prisonnier ?
Wann geriet er in Gefangenschaft ? : ?

Date du décès : 11. Juli 1916 vorm. 4 Uhr
Datum des Todes : 11. Juli 1916 vorm. 4 Uhr

Cause de la mort : Lungentuberkulose
Todesursache : Lungentuberkulose

Lieu de sépulture : Nordaund, Süd-West-Friedhof
Grabstätte : Nordaund, Süd-West-Friedhof

La tombe est-elle marquée et pourra-t-elle être retrouvée plus tard par la famille ?
Hat das Grab ein besonderes Zeichen und könnte es später von der Familie aufgefunden werden ? : JA

De quels objets se composait la succession ?
Welche Gegenstände bilden den Nachlass ? : kein Nachlass

Seront-ils envoyés avec l'acte de décès, par les soins du Ministère de la Guerre ?
Werden dieselben der Familie durch das Kriegsministerium mit der Sterbeurkunde zugehen ? : ?

Dans le cas où la famille n'aurait pas encore été prévenue, un ecclésiastique, un médecin ou une infirmière ayant assisté le défunt dans sa maladie ou à ses derniers moments, pourrai-t-il nous faire parvenir, afin que nous les transmettions à la famille, quelques détails sur les derniers moments et l'enterrement ?
Falls die Familie von dem Ableben des Soldaten noch nicht unterrichtet worden ist, könnte uns nicht ein Geistlicher, ein Arzt oder eine Krankenschwester, die den Toten gepflegt und umgeben haben, einige ausführliche Nachrichten über die letzten Augenblicke seines Lebens und sein Begräbnis zukommen lassen, damit wir diese den Angehörigen mitteilen könnten ?

(Date, lieu et signature de l'autorité compétente)
Datum, Stempel und Unterschrift der zuständigen Behörde.

Signature de deux témoins
Unterschrift zweier Zeugen

Chère Madame,
Il s'agit non pas d'un bon ou d'un mauvais décès, mais d'un acte de mort qui a eu lieu dans la souffrance. Les soins donnés au soldat, si ce n'est que la nourriture et le couvert, n'ont pu empêcher sa mort. Veuillez me dire si, à l'occasion de sa mort, vous avez pu lui donner les derniers soins, et si vous pouvez nous en faire part. Je vous prie de m'en faire part, car cela nous aiderait à mieux comprendre les circonstances de sa mort. Je vous prie de m'en faire part, car cela nous aiderait à mieux comprendre les circonstances de sa mort. Je vous prie de m'en faire part, car cela nous aiderait à mieux comprendre les circonstances de sa mort.

Les causes rendant impossible un acte de décès « classique » sont multiples : blessures ayant entraîné la mort sur un champ de bataille resté aux mains de l'ennemi, épuisement ou maladie pendant le temps de captivité, accidents, etc. Henri Bellement (né à Saint-Quentin en 1893) succombe ainsi à la grippe en octobre 1918 dans un camp de prisonniers à Cassel⁴, alors que l'adjudant Abel Rémia (né à Jussy en 1884) disparaît au large de la Sardaigne en mai 1916 quand le dirigeable sur lequel il est chef mécanicien prend feu⁵. Dans les deux cas, les jugements déclaratifs de décès datent de 1921.

Le décès est reconnu par un jugement du tribunal de première instance du dernier lieu de résidence de la victime, à la demande de la famille ou du Ministère public. L'enquête réalisée pendant

l'instruction mobilise institutions militaires (régiments, service de santé en campagne, service général des pensions), autorités civiles (gendarmerie, police, maire) et diverses organisations charitables (Comité international de la Croix-Rouge, Agence belge de renseignements, Mission catholique suisse, etc.). L'audition de témoins, prévue quand elle est possible, pose le problème de la fiabilité des témoignages. Les récits, souvent faits *a posteriori*, peuvent être peu précis ou contradictoires. Ainsi Emile Fuscien (né à Fresnoy-le-Grand en 1879) est-il, suivant un conseiller municipal, ■ ■ ■

4. Ce soldat avait failli recouvrer la liberté en 1916. Parti de son camp de prisonniers à Cassel (Hesse), il arrive en train à Aix-la-Chapelle puis marche jusqu'à la frontière de la Hollande. Sa tentative d'évasion échoue à 50 mètres de la frontière. Archives départementales de l'Aisne FRAD002 3U3/8.

5. Archives départementales de l'Aisne, FRAD002 3U3/8.

■ ■ ■ sans doute enterré fin août 1914 dans le cimetière de Mesnil-Saint-Laurent puis exhumé en 1916 pour être transporté sur le chemin de Sissy alors qu'un de ses camarades de combat le prétend inhumé dans le jardin du maire d'Homblières. Les vérifications sur place ne peuvent confirmer aucune de ces thèses⁶...

L'identification des corps est parfois facilitée par la présence de la plaque métallique fournie par l'armée où sont gravés nom, prénom et numéro matricule du soldat⁷ ou d'un objet personnalisé. Le corps de Xavier Charles Meurisse (né à Bellenglise en 1891) est, quant à lui, reconnu en septembre 1916 grâce à la « boîte à masque portant Meurisse » trouvée près de lui⁸. Mais parfois la violence des combats ne permet pas d'avoir le moindre indice. Deux soldats du 254^e régiment d'infanterie témoignent ainsi avoir vu l'adjudant-chef Georges

Apartoglu (légionnaire né en Turquie en 1874) s'être « pour ainsi dire volatilisé » le 29 août 1914 à Essigny-le-Grand après la chute d'un obus sur le caisson d'artillerie sur lequel il était assis quelques minutes plus tôt⁹.

Une fois les circonstances du décès établies, d'autres problèmes peuvent se poser, notamment liés aux erreurs d'état civil. Celles-ci sont très fréquentes, souvent du fait d'homonymies. Le Procureur de la République de Saint-Quentin insiste tout particulièrement sur ce point pour éviter petites et grandes confusions. Le dossier d'Auguste Gosset (né à Fontaine-Uterte en 1890) contient par exemple trois erreurs de prénoms, pour lui-même, son père et sa mère¹⁰. A cela s'ajoutent les difficultés inhérentes aux destructions dans les régions envahies où de nombreux registres d'état civil ont disparu et

où il est donc difficile de rassembler les pièces justificatives demandées par la procédure (copies d'actes de naissance ou de mariage). Quant aux familles, souvent déplacées, elles ne sont pas facilement identifiables et joignables pour obtenir les renseignements nécessaires et déterminer qui sont les ayants droit encore en vie (veuve, enfants, parents) susceptibles d'obtenir les indemnités gérées par le Ministère des pensions.

Pour Laon, Soissons et Château-Thierry, seules les minutes des jugements déclaratifs de décès sont parvenues jusqu'à nous. En revanche, pour Saint-Quentin les dossiers d'instruction sont encore présents dans le fonds des archives du tribunal de première instance. Cette source, très riche, permet de retracer de multiples destins individuels. Un inventaire nominatif sera très prochainement disponible aux Archives départementales de l'Aisne.

Aude RCELLY
et Valentine LEIGNEL

6. Archives départementales de l'Aisne, FRAD002 3U3/2.

7. Cette plaque se compose de deux parties dont l'une est envoyée à la famille en cas de décès du soldat. Elle doit être portée autour du cou mais nombreux sont les soldats qui ne respectent pas cette consigne.

8. Archives départementales de l'Aisne, FRAD002 3U3/8.

9. Archives départementales de l'Aisne, FRAD002 3U3/5.

10. Archives départementales de l'Aisne, FRAD002 3U3/non coté.

Salut amical de toute la rédaction à Aude Rœlly qui vient de quitter ses fonctions à la direction des Archives départementales de l'Aisne.

Kriegsgefangenen-Lazarett
Wetzlar.

БЕЖИМНО-ДОСВИДЕТЕЛЬСТВО
ДОКЛАД

Безопасности
Свидетельство

Die nachfolgend bezeichnete benutzte Mithelpen III enthalten:
в том числе и другие материалы, относящиеся к делу.

1. Name und Geburtsdatum Nom et date de naissance	Victor Lobjois
2. Dienst Service	127 ^e RI
3. Geburtsort Lieu de naissance	10-7-1877
4. Geburtsort Lieu de naissance	Reims
5. Geburtsort Lieu de naissance	Reims
6. Beruf Profession	Soldat
7. Heiratsstand État matrimonial	Single
8. Drogen Substances	Landsturm
9. Religion Religion	12-1-18 (Lobjois)
10. Codexart Lettres	12-1-18

Der Chefarzt des Lagerlazarett:
Le médecin en chef
H. Müller

Certificat de décès de Victor Lobjois (1918). Au vu du nombre de prisonniers russes en Allemagne, les formulaires sont prévus en russe et en allemand. Archives départementales de l'Aisne, FRAD0002 3U3/2.



Autour du 20 août 1914, le 78^e RI se trouve dans les Ardennes. « Fumées du bivouac, à l'heure du réconfortant jus matinal », note Gabriel Barret. Collection Carron-Masbou-Seguin



A Guéret, en 1914. Gabriel Barret est alors sergent au 78^e RI. Il passera par la suite au 127^e RI. Collection Carron-Masbou-Seguin

Au cours de la guerre, Gabriel Barret, sergent au 127^e RI, réalise plus de 1500 photographies qu'il développe lui-même sur le front. Avec les notes consignées pendant la campagne, ces photographies constituent un témoignage saisissant, le récit d'une expérience combattante longue dans laquelle la violence des combats du Chemin des Dames en 1917 vient après, et s'additionne, à celle de l'engagement sur la Somme en 1916.

Le sergent photographe

Au début des années 1950, Gabriel Barret et Lucien Carron entretiennent une correspondance où s'exprime leur expérience de la guerre. Ils n'ont pas participé à la même guerre, mais ont en commun d'avoir été engagés tous les deux dans le secteur du Chemin des Dames. Gabriel Barret, sergent au 127^e RI y séjourne à deux reprises au printemps 1916, puis au moment de l'offensive d'avril 1917. Lucien Carron, lieutenant au 6^e RI, combat sur l'Aisne en juin 1940. Professeur de lettres de l'université de Paris, sociétaire de l'association des écrivains combattants, Carron a obtenu en 1944 le prix du roman historique de l'Académie française pour *Fantassins sur l'Aisne*. Dans ce livre, il évoque la bataille de juin 1940 et l'ombre

portée sur le champ de bataille, d'un père, territorial, qui a combattu par ici et qui tombe le 27 septembre 1917, près de Coucy-le-Château. Gabriel Barret est séduit par le roman. Il cherche dès lors des correspondances entre sa propre expérience et celle du jeune soldat de 1940, fils d'un tué dont il a partagé la guerre. Ces correspondances s'expriment dans des lieux au pouvoir évocateur pour l'un comme pour l'autre : Oulches, le plateau de Vauclerc, Hurtebise, Beurieux, Maizy, Craonnelle. Gabriel Barret invite le « Professeur de Lettres et auteur de plusieurs ouvrages, Sociétaire de l'Association des Écrivains Combattants » à donner, devant ses camarades de l'Union fédérale limousine des anciens combattants

et victime de guerre, une conférence « qui identifiera le sacrifice des deux générations du feu ». La conférence est suivie d'un projet de pèlerinage commun sur le champ de bataille. Mais la disparition subite de Lucien Carron met un terme à leur relation, et Gabriel Barret effectue seul le voyage retour au Chemin des Dames en s'aidant des indications trouvées dans les livres de son

« Glennes, Chrétiens et Musulmans. »

Collection Carron-Masbou-Seguïn



ami disparu. Au début de leurs échanges, Gabriel Barret adresse à Lucien Carron ses « souvenirs... » consignés dans un manuscrit de 70 pages, illustré de 145 photographies. Dans ce carnet-album réalisé sur un papier épais, défile toute la guerre du fantassin Gabriel Barret : mobilisé en août 1914 à Guéret dans la Creuse, il se trouve successivement, dans les Ardennes, la Marne, à Grenoble et Uriage en convalescence, au Chemin des Dames une première fois au printemps 1916, dans la Somme en août et septembre de la même année, dans la Marne, puis, à nouveau au Chemin des Dames jusqu'au 22 avril 1917, date à laquelle, blessé par des éclats d'obus, il est évacué sur l'ambulance de Neuilly-saint-Front.

Dans la longue expérience de guerre du sergent Barret dont ce manuscrit témoigne deux épisodes d'intenses combats dominent : la Somme à l'été 1916 et le Chemin des Dames quelques mois plus tard. De ces deux événements qui dans l'expérience du combattant s'additionnent lourdement, Gabriel Barret compose un récit saisissant en recourant aux notes prises pendant la campagne et à des photographies, certaines très fortes, qu'il légende de manière précise : le lieu, la date ou le mois, la situation et souvent même, l'identité des personnages saisis. Il peut ainsi établir la liste sur une photo de groupe de tous ceux qui après la Somme ne seront plus jamais sur ses clichés.

Les photographies présentées dans les pages qui suivent sont issues de ce manuscrit-album qui n'a jamais, semble-t-il, été édité.

2 – Commentaire extrait des Mémoires du général von Zwehl du 7^e corps de réserve rapporté par le Dr Hermann Plote.

3 – Historique du 91^e régiment d'infanterie (IR 91) cité par Hermann Plote.

« Glennes, mai 1916 - le petit cimetière militaire parmi tant d'autres. » Gabriel Barret est chef de section au 127^e RI. Collection Carron-Masbou-Seguïn

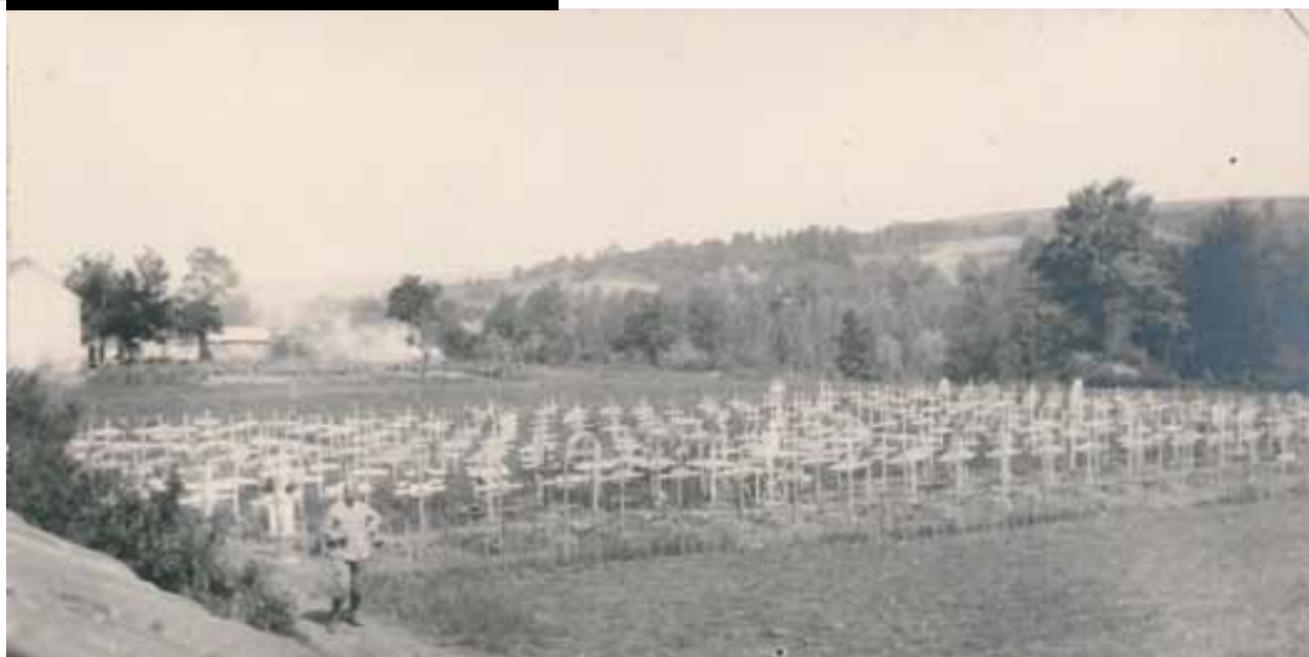
« Les ruines d'Oulches en juin 1916. » Collection Carron-Masbou-Seguïn



« Plateau de Vauclerc entre la Vallée-Foulon et Craonnelle. Les Fritz n'étaient pas loin, aussi étions nous obligés, pour nous protéger, de nous enfermer dans de véritables cages de barbelés. » Collection Carron-Masbou-Seguïn



« Entrée d'une sape près de Craonnelle. Avril 1916. Départ pour une ronde. » (Sur la photo, G. Barret). Coll. Carron-Masbou-Seguïn



« Point précis où s'établissait la liaison avec le 43^e, à droite, devant Craonnelle. » Collection Carron-Masbou-Seguin



« La tranchée de 1^{ère} ligne - face à l'ouvrage triangulaire. Capitaine Rousseau accoudé près du "Vermorel". » Printemps 1916. Collection Carron-Masbou-Seguin



« Plateau de Vauclerc, l'entrée du bureau de la 9^e... avec sa boîte aux lettres. Le fourrier fume mélancoliquement sa pipe (...) à la faveur d'un chaud soleil il attend le séchage complet de sa serviette et de son mouchoir (...) C'était le bon père Bourrez. » Collection Carron-Masbou-Seguin



« Oulches - 17 mai 1916. Une battue aux rats dans les ruines du village. » Collection Carron-Masbou-Seguin



Gabriel Barret fait partie de la classe 1912, il est mobilisé en août 1914 à Guéret. Agé alors de 21 ans, il est sergent à la 3^e compagnie du 78^e régiment d'infanterie. Il passe par la suite au 127^e RI. Blessé le 22 avril 1917 au Chemin des Dames, après une convalescence de plusieurs mois, il passe dans l'aviation, arme où il avait demandé à plusieurs reprises son affectation. Au début de la guerre, il réalise des clichés au Vest Pocket Kodak. L'appareil, avec lequel il avait déjà effectué des photographies lors de manœuvres militaires en 1913, est endommagé le 3 septembre 1916 dans les combats de la Somme. Il le remplace par un modèle au format 6 x 9 de la marque Asco.

De la guerre, « j'ai pu fixer plus de mille cinq

« **Nous sommes à bout** »

cents images tout en assurant ce qui fut... l'autre "triste boulot" », écrit Gabriel Barret dans le manuscrit qu'il adresse à Lucien Carron (lire p. 9-10). Le sergent développe ses photographies sur place dans des conditions qu'il expose dans le même texte : « Je disposais (...) d'un matériel que j'avais confectionné ; extrêmement réduit, il tenait dans une petite boîte rectangulaire qui constituait elle-même la lanterne rouge ; une simple veilleuse assurait l'éclairage ; le dosage des sels (...) était préparé, à l'avance, dans de minuscules étuis ; le châssis presse et le papier s'encastrent dans deux cuvettes plates en celluloïd, d'une extrême légèreté... Pour ce qui était des lavages : la première gamelle venue tenait lieu de cuvette. Tout ce matériel se trouvait logé au fond de ma musette. »

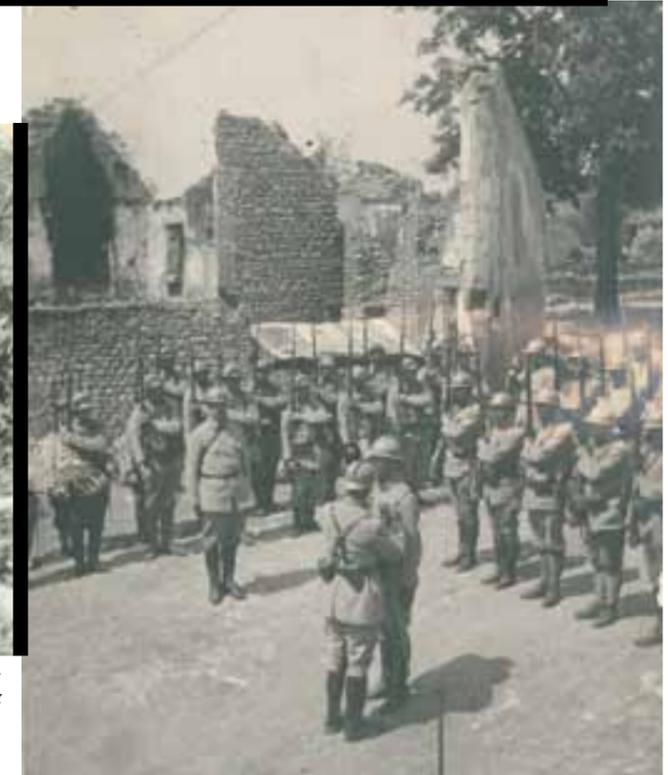
Extrait du manuscrit que Barret adresse à Lucien Carron :

19 avril 1917 « Au prix de dangers inouïs deux hommes viennent d'aller chercher un peu d'eau... (nous sommes isolés depuis près de 90 heures)... ils me rendent compte qu'aucune relève n'est envisagée !... je viens de grignoter le dernier biscuit avec Picat qui se trouve dans le trou d'obus à côté du mien. Le plateau de Vauclerc est en ce moment un épouvantable charnier au milieu duquel dominant, et de beaucoup les uniformes bleu-horizon... Nos effectifs sont réduits des deux tiers : je fais donc partie du tiers restant...

le moindre petit coin de ce champ de bataille ferait frissonner jusqu'à la moelle l'être humain, le plus inconscient, qui s'y trouverait... On nous dit de tenir... simplement ! Depuis 90 heures, nous ne dormons pas... nous sommes à bout... et dans quel état... au milieu des cadavres... des excréments et d'une boue infecte qui s'agglutine après tout... après nous... Pour ajouter à cette horreur notre propre artillerie a - pendant plusieurs heures - ouvert dans nos rangs des brèches sanglantes (...) En pleine fournaise (...) je crie... nous criions désespérément : il faut que cesse à jamais cette inacceptable monstruosité... »



« Sur les pentes de Craonnelle : 24 mai 1916... Ce qui restait des trois corps, en partie momifiés, retirés au prix de mille dangers entre les barbelés... Un seul d'entre-eux pu être identifié (celui dont on voit la tête et le bras gauche replié). Il se nommait Etcheverry et était originaire de Bayonne. » Plus loin Gabriel Barret précise que « les corps appartenaient au régiment qui nous avait précédés. » Collection Carron-Masbou-Seguin



« Oulches : 17 mai 1916. » Remise de décoration. Photographie prise à l'insu de celui qui allait la remettre (le bourru colonel Pravaz, commandant le régiment. » Collection Carron-Masbou-Seguin

« Oulches - 19 mai 1916. La tombe d'un S/Lieutenant contre l'église (...) Le casque du mort a été déposé sur la tombe (on remarquera l'état de la visière, qui en dit long sur l'affreux coup reçu par la victime (...)) Peu de temps après tout cela était écrasé, recouvert, sous un amoncellement de ruines. »
Collection Carron-Masbou-Seguin



« Plateau de Vauclerc - 7 juillet 1916. Intérieur d'un nouvel abri en "tôle métro". (Le petit Chaudier - classe 1916 - en haut et à droite avait le ventre ouvert par une rafale de mitrailleuse quelques jours plus tard). Personnages : en haut et à gauche Sergé Hasard ; en bas et à gauche : l'opérateur ; en bas et à droite : Sergé Lamy. » Collection Carron-Masbou-Seguin

« Ressaut d'Oulches - 9 juillet 1916. Tourelle blindée utilisée pour l'observation dans un coin où il tombait fréquemment des grenades. Le guetteur Dubois a entrouvert son réduit pour permettre cette prise de vue... L'état des sacs à terre environnants montre les effets des éclatements. »
Collection Carron-Masbou-Seguin



« Craonnelle - Blanc Sablon - 12 juillet 1916. Travaux de terrassement dans les bois de Beurieux. Un boyau qu'il a fallu bien vite camoufler, sur le côté gauche. » Collection Carron-Masbou-Seguin



Prise de vue réalisée le 14 août 1916. Après des manœuvres dans l'Oise, le 127^e RI est transporté par camions sur le front de la Somme. « Destombes s'est légèrement incliné (...) afin de dégager le champ visuel. »
Collection Carron-Masbou-Seguin

« La possession de la tranchée du talus nous a coûté cher. (Ici je n'ai pas osé cliquer ce qui était au premier plan... j'ai relevé l'objectif... on ne voit donc qu'une jambe) »
Collection Carron-Masbou-Seguin

Camp des Célestins (Somme). « Dans le voisinage immédiat d'escadrilles anglaises - 18 août 1916. La revue des masques avant le départ (...) La vérification consistait à faire flamber une allumette sous le grouin et l'expérience ne devait laisser filtrer aucune odeur de soufre ! »
Coll. Carron-Masbou-Seguin



« Devant Maurepas : le trou, la niche que j'ai creusée par mes propres moyens ; j'enfonçais la tête au plus profond du creux lorsque les gros fusants nous criblaient de leur abondante mitraille. »
Coll. Carron-Masbou-Seguin

« Devant Combles - 3 septembre 1916 - Sous la nappe des projectiles, nous progressons dans ce qui fut la tranchée allemande. C'est la dernière photographie prise par mon Vest Poket Kodak. » Collection Carron-Masbou-Seguín



« Février 1917 - Sur le plateau de Vauclerc - Perspective sur le célèbre boyau 19 dont on aperçoit les sinuosités. Pris d'enfilade par le tir meurtrier des 88 autrichiens ce boyau était habituellement parcouru au pas de gymnastique. Au fond les bois de Blanc-Sablon et de Beurieux à droite. » Collection Carron-Masbou-Seguín



« Oulches - 31 janvier 1917 - Le char embourbé avec son lourd chargement de petits crapouillots, qu'il nous fallait parfois acheminer à dos d'hommes jusqu'en première ligne ; mais ceux-là n'étaient pas amorcés. » Collection Carron-Masbou-Seguín



« Plateau de Vauclerc - Février 1917 - Boyau 14, entrée du PC du commandant de la 9^e C^e du 127^e RI. » Collection Carron-Masbou-Seguín

« Limoges - 11 octobre 1916 - Un ami d'enfance (à gauche) photographié au cours de sa première sortie de l'hôpital. » Collection Carron-Masbou-Seguín



« 15 octobre 1916. Une belle mais bien courte journée sur les bords de la Couze. » Coll. Carron-Masbou-Seguín

Novembre 1916 - « De ces tubes dispersés sur une grande étendue, dans le camp de Châlons, sortaient d'impressionnants nuages jaunâtres et blanchâtres, au milieu desquels le bataillon tout entier évoluait avec une réconfortante aisance. "Voyez-vous, nous disait-on, les gaz ce n'est rien ! Il suffit de bien ajuster votre masque !..." (et le brave poilu se marrait doucement) . » Collection Carron-Masbou-Seguín





« A l'intersection des routes de Beaurieux - Oulches (à droite) et Craonnelle (à gauche). Ce passage battu par le feu croisé des mitrailleuses boches était particulièrement dangereux. Sur la pancarte accrochée au 1er arbre à droite, on pouvait lire : "ne pas stationner. Danger". »
Collection Carron-Masbou-Seguin

« A Oulches, en janvier, j'ai pu rassembler huit des 14 hommes de ma section (la 2^e) qui échappèrent complètement à l'enfer de la Somme. Sur un effectif de 41 combattants : 10 ont été tués et 17 blessés dont plusieurs mortellement, ou plus ou moins grièvement. Les huit rescapés sont, de gauche à droite : Petit - Boisseau - Andrieux - Georges - Caporal Poix - Wasthyn - Vanœcker - Decombles. Les tués furent : à la 5^e escouade : Cap^e Vray - Naffré - Vabandon - Arselin et Guillhemsans (ces deux derniers déchiquetés par le même obus qui m'ensevelit) - à la 6^e escouade : Ledée - à la 7^e : Fenard - Merlier - à la 8^e : Mouel et Dezutter . »
Collection Carron-Masbou-Seguin



« Février 1917 - Dans une sape au "Ressaut d'Oulches" où, pendant une huitaine, je remplis les fonctions d'officier adjoint au chef de bataillon. (Contre mon casque : le sac de mon appareil photo que j'avais "camouflé". »
Collection Carron-Masbou-Seguin



« Janvier 1917 - Le PC dans les ruines d'Oulches. »
Collection Carron-Masbou-Seguin



« Mars 1917 - Sur les pentes du plateau de Vauclerc. Camouflages nous protégeant de la vue latérale que les boches (placés sur le plateau de Paissy) avaient sur nos positions. Personnages : Caporal Bertin (devant) et Sergent Lalague, de ma section; tués tous les deux de façon atroce peu de jours plus tard, au cours de l'attaque du 16 avril, devant ces mêmes positions. »
Collection Carron-Masbou-Seguin



« Fin février 1917 - Un aspect de la tranchée dite de Bordeaux sur le plateau de Vauclerc. On aperçoit, au fond, le Bois des Buttes et plus loin Berry au Bac. »
Collection Carron-Masbou-Seguin



« Aux environs de Leuvrigny (Marne, mars 1917) - Grandes manœuvres suivies d'expériences de lance-flammes avec tirs de barrage réalisés au moyen de grenades V.B. Ces dernières étaient lancées par nos fusils Lebel sur le canon desquels s'adaptait un volumineux tromblon. »
Collection Carron-Masbou-Seguin

« Le pont de bateau qui "doublait" celui de Maizy situé, à gauche, vers l'aval. On remarquera sur la bordure extrême de ce cliché (à gauche) le clocher de l'église de Beaurieux. (Ci-dessus ma section au retour des travaux) . »
Collection Carron-Masbou-Seguin



« 2 avril 1917 - Péniches sur le canal, à Maizy. (Leur état intérieur laissait à désirer. »
Collection Carron-Masbou-Seguin



« Un aspect d'Oulches au début d'avril 1917. Au fond les bois de Beaurieux. »
Collection Carron-Masbou-Seguin



« Ma dernière photo de "fantassin" sur le champ de bataille. Un bruit suspect provenant de la sape voisine nous a mis sur nos gardes. Après avoir, en guise d'avertissement, fait lancer une grenade, à l'intérieur, j'essaie, en hurlant, de faire comprendre aux occupants qu'ils auront la vie sauve s'ils se rendent immédiatement. Après quelques menaces et avec l'aide d'un prisonnier requis sur place (...) j'entendis des pas, puis une galopade éperdue, enfin, dans l'encadrement du trou, plusieurs visages où se lisait l'effroi apparurent... un seul mot sortait de leurs bouches : kamarades ! kamarades ! celui qui est au premier plan était âgé de 16 ans... "Sechszehn ! Sechszehn ! me répétait-il en pleurant. »
Collection Carron-Masbou-Seguin

« Sur le plateau de Vauclerc, le 16 avril 1917 à : H plus 5 minutes. Nous venons (en 2^e vague) de nous élancer sur le no man's land, les balles claquent de tous côtés... on aperçoit en tirailleurs, les éléments, visibles, de ma demi section... après le premier bond. Légèrement en arrière de la ligne : une petite masse bleu-horizon clouée au sol... c'est notre premier tué. Devant nous la 1^{ère} vague gît foudroyée... nous allons la découvrir ainsi après deux bonds... le suivant nous porte dans la première ligne allemande, déjà réoccupée par les boches qui, sortant de partout, tirent sans relâche et nous envoient des grenades. »
Collection Carron-Masbou-Seguin



« Attaque du 16 avril 1917 - Sous une grêle de projectiles, nous courons sur la première ligne où des tireurs allemands, dispersés, nous tiennent tête... l'un d'eux, grand diable courageux, dressé sur le bord du parapet, nous ajuste et tire sans arrêt... tout à coup, je le vois basculer et disparaître... nous nous précipitons, instinctivement, dans sa direction (...) nous le trouvons là, étendu avec une balle en plein cœur, l'homme s'est écroulé, l'arme à la main. (Ayant soulevé son bras droit, je me suis aperçu qu'il avait une cigarette au coin des lèvres.) A gauche, debout, un de mes hommes (Cappé) s'apprête à lancer une grenade (...). Dans le coin gauche de la photo se trouve l'entrée d'un abri profond d'où nous allons extraire une dizaine de prisonniers. »
Collection Carron-Masbou-Seguin





Electrothérapie. © Musée du Service de santé des armées au Val-de-Grâce.

Refus de guérison ou refus de guerre ?

Dès 1915, la priorité française donnée à la récupération des effectifs au profit de l'armée et de l'économie de guerre a nourri la suspicion qu'un grand nombre de malades ou de blessés, soignés dans les formations du Service de santé, se dérobaient à leur devoir militaire en refusant des traitements, des soins ou des opérations. Cette présomption d'indignité militaire a poussé certains médecins à commettre des abus pour démasquer les « simulateurs », tout en provoquant chez les malades et blessés des

attitudes très diverses, allant de la soumission à l'insubordination en passant par la simulation ou le recours à de multiples stratagèmes. De là une spirale du zèle médical contre l'évitement des blessés qui se serait discrètement prolongée jusqu'à la fin du conflit, si les premiers procès pour refus de traitement ou d'opération n'avaient suscité, dès l'été 1916, une vive polémique autour des droits des blessés. La nécessité de calmer cette polémique, préjudiciable au recouvrement des effectifs, a alors conduit la direction du Service de Santé à inventer des arrangements qui permirent non seulement d'éviter une chasse - politiquement embarrassante - aux « simulateurs », mais aussi de sauvegarder un certain équilibre entre les droits des blessés et les intérêts d'une démocratie en guerre. Retour sur cet épineux dossier.

Par Vincent VIET

Chercheur au Cermès 3, Centre de recherche Médecine, sciences, santé, santé mentale et société

Le procès Vincent contre Deschamps en conseil de guerre

Le 1^{er} août 1916, le zouave Baptiste Deschamps est jugé devant le conseil de guerre de Tours pour avoir agressé le médecin-major Clovis Vincent. Pour la première fois depuis le début des hostilités, l'opinion publique apprend, à cette occasion, l'existence, jusque-là tenue secrète, de refus de soins ou de traitements par des soldats blessés.

Agé de trente-cinq ans, « bon ouvrier » et « bon père de famille », Deschamps était tombé, le 30 octobre 1914, dans un fossé d'une hauteur de trois mètres, sur l'Yser, selon les

La contrainte appliquée aux malades de "l'obusite"

Dès le début du conflit les médecins militaires ont à traiter des blessés atteints d'affections jusqu'alors inconnues. Des troupiers courbés en deux, d'autres se tenant figés en position accroupie, des hommes saisis de tremblements affluents dans les unités médicales du front. Si les symptômes de ces affections sont multiples, ces dernières ont un point commun : à l'examen, le corps du blessé ne révèle aucune lésion¹. Le traumatisme provoqué par le souffle des explosifs, l'ensevelissement partiel sous la terre soulevée par les explosions d'obus sont à l'origine de ces chocs émotifs.

Ce mal de la guerre de bombardement et de tranchée est bientôt qualifié « d'obusite » ou de « sinistrose ». Mais dans quelle catégorie ranger ces blessés dont les organismes même soumis à la radiographie ne montrent aucune trace de lésion ? Trembleurs, plicaturés, convulsifs et autres paralysés à la suite d'un choc émotif sont classés parmi les « hystériques ». L'hystérie, que Charcot considérait comme une maladie est, à partir de 1908, révisée par l'un de ses élèves, le docteur Babinski. Celui-ci l'envisage comme un état résultant d'un phénomène de suggestion ; les malades sous l'influence de leur entourage et de leurs soignants se persuaderaient de leur maladie².

Babinski nomme cet état, le « pithiatisme », ses malades, les « pithiatiques » et conçoit leur guérison par des thérapies de contre-suggestion. Dans le contexte de l'effort de guerre, une certaine suspicion plane sur les « pithiatiques », ces êtres « malades par suggestion ». De faux malades mais vrais simulateurs, désireux avant tout d'échapper au front, ne se cacheraient-ils pas parmi eux ? Traiter les « pithiatiques » - ce qui revient chez certains médecins, convaincus que beaucoup d'entre eux sont des simulateurs, à penser le soin comme une forme de dépistage - devient un enjeu important de la médecine. Des thérapies de rééducation mécanique des contractures par lesquelles on va jusqu'à forcer la flexion des membres figés sont mises en œuvre. Mais également des thérapies à l'électricité, les fameux « torpillages » qui provoquent à partir du procès du zouave Deschamps, au début du mois d'août 1916, un vif débat dans l'opinion.

D.B.

1. Pierre Darmon, « Des suppliciés oubliés de la Grande Guerre : les pithiatiques », *Histoire, économie et société*, 2001, volume 20, p.49-64.
2. *Idem*.

comptes rendus d'audience publiés dans plusieurs journaux parisiens¹. Dans les nombreux hôpitaux où il avait été soigné, les médecins avaient invariablement diagnostiqué une déformation post-traumatique de la colonne vertébrale², sans que les examens révèlent une quelconque lésion nerveuse ou organique. Deschamps appartenait donc à la catégorie des blessés nerveux, « trop longtemps maintenus » dans les circuits du système de santé, que le corps médical soupçonnait à tort ou à raison de simulation. Qu'il ait été envoyé, en désespoir de cause, au centre de neurologie de Tours n'est guère étonnant : Clovis Vincent obtenait des résultats spectaculaires par sa méthode du « torpillage », basée sur une révulsion physique due à un courant électrique galvanique et aussitôt relayée par une rééducation mécanique intensive. Son traitement « miracle » faisait même de lui un symbole : l'ultime récupérateur du système.

Le *Matin* consacra une large place au procès. Dans son édition du 2 août 1916, l'envoyé spécial du quotidien à Tours rapportait les débats de la veille sous le titre « Un soldat peut-il refuser de se faire soigner ? », reproduisant l'interrogatoire de l'accusé et le témoignage de Vincent :

(...) L'interrogatoire est conduit avec une rare distinction par le colonel de cavalerie Prevost.

- J'ai à dire, déclare l'accusé, que j'ai agi sans intention, vu que j'ai été « torpillé » dans la mâchoire par le docteur Vincent. Ça m'a affolé. J'ai agi involontairement et sans savoir ce qui se passait en moi.

Deschamps explique ensuite que, proposé pour la réforme temporaire avec gratification, il fut surpris de voir le docteur Vincent se refuser à cette solution.

Le colonel pose l'une des questions essentielles du procès :

- D. [Demande] Pourquoi avez-vous refusé de suivre le traitement électrique ?

- R. [Réponse] J'étais abruti par la peur. Des camarades m'avaient dit que les torpilles c'était très douloureux et même que des hommes en étaient morts.

- D. Tout cela est absolument faux. Quoi qu'il en soit, le docteur Vincent a reçu sept ou huit coups violents sur le nez, dans la figure, sur le cou, derrière la tête. Naturellement, il a riposté.

- R. Oui ; la séance a bien duré vingt minutes.

- D. Vous rappelez-vous avoir voulu prendre votre soulier ?

- R. Non !

- D. Et votre couteau ?

- R. Non plus ! J'ai à ajouter que, comme je ne suis pas d'un caractère rancuneux, après la scène, comme on m'amenait en prison, j'ai tendu la main au docteur. Je lui ai dit : « Entre Français, on ne doit pas s'en vouloir ! » Eh bien ! Le docteur a refusé la main que je lui tendais !

- D. Vous maintenez que le major a frappé le premier ?

- R. Oui, mon colonel.

- D. Vous avez dit à l'instruction : « Je l'ai frappé parce qu'il a voulu me « torpiller ». Nous entendrons les témoins. ■ ■ ■

1. « Voici les faits. Pendant les terribles combats de l'Yser, la compagnie de Deschamps avait reçu l'ordre d'aller de l'avant ; il fallait traverser une route balayée par les obus. Deschamps, ayant vu plusieurs de ses camarades tués à ses côtés, franchit d'un bon la chaussée, mais, tombant dans un déblai de trois mètres de profondeur, il se déforma la colonne vertébrale. » *Le Figaro*, jeudi 3 août 1916. *L'Humanité* consacre plusieurs brèves à l'affaire. *Le Journal des Débats politiques et littéraires* la commente dans son édition du 5 août 1916...

2. Courbure accentuée du dos, associée à une flexion plus ou moins accusée des hanches et à une limitation des mouvements mais uniquement quand le sujet est en position debout.

■ ■ ■ En terminant son interrogatoire, le colonel président tient à communiquer au conseil les renseignements recueillis sur l'accusé. Ils sont excellents : âgé de trente-sept ans, bon ouvrier, bon père de famille, sobre, travailleur, ayant dès la mobilisation fait preuve du plus pur patriotisme, Deschamps fut et reste tout cela.

Il nous est pénible, conclut le colonel, de vous voir sur ce banc. Le conseil aura trente-cinq témoins à entendre, dont quelques uns sont au courant des faits. Ce ne seront pas les plus longs. Le docteur Vincent, médecin-major de 1^{ère} classe, affirme que Deschamps l'a frappé sans aucune provocation. Dès que je l'interrogeai, déclare-t-il, cet homme me dit : « Ne me touchez pas ! ». Je répondis : « Ici, ce n'est pas le soldat qui commande, c'est moi ». Je pris mes tampons pour les lui appliquer. Alors il me frappa avec une brutalité telle que j'eus les os du nez fracturés. Je me suis laissé frapper pour montrer aux hommes présents quelle force pouvait déployer ce prétendu infirme. Puis, j'ai pensé, cette démonstration faite, que ma dignité de médecin et d'officier était en jeu. J'ai répondu par quelques coups de poing. C'est alors que Deschamps essaya de saisir son soulier. On l'en empêcha.

Le témoin entre ensuite dans de longs développements sur sa méthode, dont il affirme l'efficacité. Elle aurait donné les meilleurs résultats dans le traitement de malades qui sont, comme

Deschamps, non des simulateurs, mais des hystériques atteints de troubles fonctionnels.

- On a prétendu que je foudroyais les hommes, dit le docteur. J'emploie des courants d'intensité purement médicale. Je les ai éprouvés sur moi-même. Une fois seulement, j'ai eu à regretter un cas de brûlure légère. Le seul inconvénient que présente le courant galvanique, c'est qu'il est douloureux, mais il reste inoffensif.

En terminant, le docteur Vincent revient sur le cas Deschamps. *- Il était proposé pour la réforme, il entrevoyait déjà le retour au foyer, la pension qui l'attendait. Il ne tenait peut-être pas à guérir. On a dit : « Vous n'avez pas le droit d'imposer à un homme de la douleur ». Ce n'est pas à moi, c'est aux chambres à répondre à cette question. J'estime toutefois que la douleur qui guérit n'est pas un mal. C'est bien de proclamer les droits de l'individu. Il faut songer aussi au devoir du soldat. Quelle serait l'indignation des héros de Verdun si on leur montrait des camarades qui, pouvant guérir, ne l'ont pas voulu ? »*

Deschamps n'est pas déferé en conseil de guerre pour avoir refusé de se soumettre à un traitement médical, mais pour avoir frappé à coups de poings le docteur Vincent. Si la thèse du refus de soins s'est d'emblée imposée, c'est parce que son avocat, le député socialiste de l'Aube Paul-Meunier, a tout fait pour qu'elle se substitue au véritable chef d'accusation. Son calcul

était simple : le conseil de guerre ferait preuve de mansuétude - ce qui, effectivement, se produisit³ - s'il était établi que Deschamps s'était opposé, fût-ce avec violence, à un traitement douloureux qu'on voulait lui infliger à son corps défendant. Aucun texte législatif, y compris les règles relatives à la vaccination obligatoire, ne fixait, en effet, les délits et crimes en cas de refus de soins, ce qui excluait en principe toute

3. Deschamps fut condamné à 6 mois de prison avec sursis.



Fac-similé, Le Matin, daté 3 août 1916.

condamnation pénale (mais non disciplinaire). C'est pourquoi, dans les jours qui précédèrent le procès, Paul-Meunier prit l'opinion à témoin de l'existence de plusieurs cas de condamnations pénales d'hommes de troupe qui reposaient sur des expertises du docteur Vincent. Dans *L'Œuvre*, les articles de

tenu au 5^e bataillon du 1^{er} régiment de marche de zouaves dont le dépôt est à Saint-Denis au nord de Paris. C'est à Saint-Denis en janvier 1915 que le soldat convalescent est, un temps, renvoyé.

Les journaux qui couvrent le procès écrivent que le zouave a été blessé sur l'Yser le 30 octobre 1914 et évacué quelque temps plus tard. Sa fiche matricule situe l'évacuation le jour même de la blessure : « *Évacué le 12 novembre 1914. Blessé le dit jour à Reninghes* » [Reninge]. Dans les articles publiés en août 1916, rien ou presque rien n'est dit à propos des combats dans lesquels l'unité de Deschamps est engagée. Il semble que le 5^e bataillon du 1^{er} zouaves soit arrivé à Furnes le 9 novembre pour être engagé dans une opération visant à prendre la ville de Luyghem [Luigem].

Sur l'itinéraire suivi par le blessé après son évacuation de Belgique, le 12 novembre 1914, la presse locale est la plus prolixe : « *Deschamps (...) raconte comment mobilisé en septembre 1914, il est allé en Belgique où il s'est blessé en sautant d'une hauteur de 3 mètres pour échapper aux marmites dont les éclats pleuvaient autour de lui. Atteint d'une hernie, il a été évacué sur un hôpital de Saint-Malo où on l'opéra. Mais la hernie supprimée, les douleurs lombaires dont souffrait le zouave lui restèrent. On l'expédia successivement en divers hôpitaux, notamment à Paris, où il se vit octroyer un congé de convalescence d'un mois, à l'issue duquel il rentra à son dépôt à Saint-Denis. Là on l'avait déjà avisé qu'il allait être proposé pour la réforme temporaire quand fut lancée une circulaire prescrivant l'envoi des blessés dans son genre aux centres de neurologie les plus proches. Le 1^{er} mai [1916] il était envoyé à Châtellerauld et le 24 à Tours, au lycée Descartes où il se trouvait en face du Dr Deschamps.* »⁵ Devant le conseil de guerre, le docteur Clovis Vincent déclare que la réaction du soldat Deschamps face à son affection est à mettre au compte de « *l'hystérie* », écartant l'hypothèse que le zouave ait agi en dissimulateur : « *Quelques jours après, affirme Vincent, je suis allé [le] voir dans sa cellule et lui ai dit que s'il consentait à se laisser traiter, je ferais mon possible pour « arranger l'affaire. Il a refusé. Mon impression est que Deschamps n'est pas un simulateur, mais bien un hystérique qui, comme beaucoup, est persuadé qu'il ne peut pas être guéri.* »⁶

Des années plus tard, la réalité de l'état de santé de l'ancien zouave et la prise en charge qu'il justifie encore témoignent de difficultés physiques persistantes qui paraissent très éloignées de l'hystérie diagnostiquée par Vincent. En 1926, Baptiste Deschamps est « *proposé pour pension temporaire avec invalidité de 100% (...) pour « impotence presque absolue des membres inférieurs* ». En 1928, il est « *maintenu pour pension temporaire avec invalidité de 100% par la commission de réforme de Tours*

l'avocat révélèrent que le soldat Félicien Delattre du 9^e bataillon de chasseurs à pied, avait été condamné en décembre 1915 à cinq années de travaux publics pour refus d'obéissance. Un cas non isolé, puisque, la même année, deux autres soldats, Châtelain et Le Boutet, poursuivis pour refus d'obéissance, avaient été condamnés par le conseil de guerre de Tours à deux ans de prison. Tous ces exemples montraient, s'il en était besoin, que Godart avait engagé des poursuites pénales sans y avoir été autorisé par la loi.

Une question brûlante soigneusement refoulée

Pour comprendre cette volonté de passer en force, qui ne sera plus de mise après l'interpellation de Godart ■ ■ ■



Plan extrait du JMO du 4^e régiment de zouaves, novembre 1914. Mention de la commune de Reninghes où Deschamps (1^{er} zouaves) est blessé le 12 novembre 1914. 26 N 839/2 p. 45. SGA/DMPA/Mémoire des hommes.

(...) pour : « *séquelle de traumatisme de la colonne lombo-sacrée à la suite d'une chute de 3 mètres.* » En 1930, il est « *proposé pour pension permanente de 100% (...) pour : reliquat de blessure de la région lombo-sacrée gauche par chute de 3 mètres de hauteur. Douleur à la percussion de cette région avec raideur en 1/2 flexion du rachis. Nécessité du port d'un appareil de prothèse (...) déformation (...).* »⁷

Le zouave Deschamps, qui a bénéficié de la loi d'amnistie en 1921⁸, décède le 13 mai 1953 à Saint-Martin-Rivière dans son Poitou natal. Son histoire est ancienne, la presse l'a oubliée, sa disparition passe inaperçue. Même les journaux locaux ne la signalent pas.

Damien BECQUART

1. Dans *Les soldats de la honte*, Perrin, 2011, 276 p., Jean-Yves Le Naour consacre un long développement à l'instruction, au procès et à ses conséquences à partir notamment des Archives du service de santé des Armées (ASSA) et du dossier Conseil de guerre de la IX^e région, affaire Baptiste Deschamps au Service historique de la Défense (SHD), 10 J 820.

2. Registre d'état civil, <http://www.archives-venne.cg86.fr/618-archives-en-ligne.htm> Archives départementales de la Vienne.

3. « Conseil de guerre du 9^e Corps, séance du 1^{er} août, Le zouave ne voulait pas être torpillé », *L'Avenir de la Vienne, La Semaine*, édition du dimanche daté 6 août 1916, Archives départementales de la Vienne, archives en ligne.

4. Registre matricule n° 632, Baptiste Deschamps, Archives départementales de la Vienne, archives en ligne.

5. « Conseil de guerre du 9^e Corps, séance du 1^{er} août, *Ibid.* Voir aussi Jean-Yves Le Naour, *Les soldats de la honte*, Perrin, 2011, p.204-207.

6. « Conseil de guerre du 9^e Corps, séance du 1^{er} août, *Ibid.*

7. Registre matricule n° 632, Baptiste Deschamps, Archives départementales de la Vienne, archives en ligne.

8. *Ibid.* Voir aussi extrait de la fiche matricule en fac similé dans la présente revue p. 33.

Fac-similé, Le Matin, daté 2 août 1916.



Baptiste Deschamps, le zouave oublié

Qui est le zouave Deschamps ? Que devient-il, une fois retombée l'émotion suscitée par le procès qui l'oppose au médecin-chef Clovis Vincent, en août 1916 devant le conseil de guerre à Tours ? Si l'emblématique affaire Deschamps-Vincent a fait l'objet de plusieurs études, le parcours personnel de son principal protagoniste est moins documenté. Baptiste Deschamps naît le 4 décembre 1881 à Smarves², un bourg situé au sud de Poitiers. Il est âgé de 35 ans au moment de son procès (et non 37 ans comme le mentionnent les journaux qui rapportent l'affaire). Le père, âgé de 26 ans à la naissance de son fils, est peigneur. Sa mère Louise, née Chagnolleau, 24 ans, est déclarée sans profession. Les deux témoins, qui accompagnent le jeune père à la mairie pour la reconnaissance du nouveau-né, sont journaliers. Baptiste – qui hérite du prénom paternel – est l'aîné de quatre garçons. Viennent après lui, Alexandre (1883), Auguste (1885) et Louis (1887). Les yeux bleus, les cheveux bruns, 1 m 71, il est plus grand que la moyenne de ses contemporains : « *Un gaillard de taille au-dessus de la moyenne, aux longues moustaches rousses, qui marche tout courbé et chez lequel on sent, malgré cette infirmité, percer une force herculéenne* »³. Le jeune homme sait lire, écrire et compter, son degré

d'instruction est de niveau 3⁴. La plupart des journaux parisiens en ont fait un paysan. La presse de Poitiers le dit carrier. L'armée l'a enregistré comme domestique. Il n'est pas absurde d'imaginer que l'aîné des fils Deschamps ait exercé ces différents métiers dans sa région natale qu'il retrouve après ses obligations militaires. Libéré du service après deux ans et demi de campagne en Algérie au sein du 1^{er} régiment de zouaves, il se marie le 19 novembre 1906, épousant une demoiselle de Salles-en-Toulon, Marie-Augustine Girault, 24 ans. Trois filles naissent de leur union dont deux décèdent de la diphtérie au cours de l'été 1916, quelque semaines seulement avant le procès. Deux des frères cadets de Baptiste, Alexandre et Auguste, également nés à Smarves, se sont installés à Paris. Les documents d'état civil mentionnent le mariage d'Auguste à Paris, en 1922, et le décès d'Alexandre dans la capitale, en 1960. De Louis, le dernier des quatre frères, les registres ne donnent d'autre information que la date de naissance.

Baptiste Deschamps est libéré du service militaire en 1905, certificat de bonne conduite en poche. Réserviste, il est mobilisé au début de la guerre, le 11 août 1914, et part en renfort le 22 septembre. Il a peut-être appar-

■ ■ ■ par Paul-Meunier à la Chambre des députés, en octobre 1916, il n'est pas indifférent de revenir plusieurs mois en arrière, quand les refus de soins, de traitements et d'opérations étaient tenus soigneusement secrets.

Si la présomption de simulation est devenue l'objet d'une vive polémique, dans les procès de l'année 1916, c'est d'abord et avant tout parce que l'effort de récupération des effectifs demandé au Service de santé depuis l'été 1915 (Godart prend ses fonctions en juillet 1915) était titanesque. Avec ses 230 000 blessés soignés chaque jour en moyenne dans les formations sanitaires de l'intérieur et de la zone des armées, cette organisation était sommée de restituer chaque mois un volant important de soldats ou, pour peu que leur capacité physique fût réduite, de travailleurs. Les statistiques produites par cette organisation font du reste ressortir des taux de récupération croissants, dont l'envolée de 1916 à 1918 traduit sans conteste une taylorisation du triage, de l'évacuation, du traitement et du recyclage des blessés : 79% des blessés et malades évacués furent récupérés par le commandement militaire en 1916, 91% en 1918 ! Sur 100 évacués, 10 étaient perdus (1 décédé et 9 réformés) et 90 récupérés (les deux tiers dans la zone même des armées selon un délai moyen d'un mois, et le dernier tiers dans la zone intérieure selon un délai moyen de cinq mois). Le nombre moyen mensuel des évacués revenant au front après guérison, calculé d'après les passages aux gares régulières dans le sens du retour, a été de 50 000 en 1916, 47 000 en 1917 et 60 000 en 1918. C'est donc avec la volonté gouvernementale de compenser les « pertes » résultant des évacuations sanitaires (environ 60 000 hommes par mois) que le Service de Santé a entrepris la récupération des blessés et des malades.

Or celle-ci s'est rapidement heurtée à des refus de traitement et d'opération : « Bien loin de diminuer, [leur nombre] a été en augmentant. On trouve dans les rapports des chefs de secteurs des chiffres impressionnants. Dans une formation, sur 16 blessés justiciables d'une opération, 14 refusent toute intervention ; dans d'autres, des malades ne veulent pas laisser mobiliser leurs articulations enraidies, tiennent à conserver de vieilles fistules osseuses, que l'ablation d'un petit séquestre suffirait à guérir, ou se plaignent de la gêne causée par un fragment de projectile qu'ils tiennent cependant à garder et dont ils auraient quelquefois même ignoré l'existence s'ils n'avaient pas eu connaissance du résultat des examens radiologiques pratiqués »⁴. Le professeur Joseph Grasset de Montpellier fait état, quant à lui, de « véritables épidémies de refus de soins ».

Au regard du nombre des blessés et malades pris en charge dans les formations sanitaires, ces refus – auxquels il faudrait ajouter les mutilations et intoxications volontaires dont le nombre n'est pas connu – constituent ex post un manque à gagner d'importance très relative : seuls 679 refus ont été for-



Plicature psycho-névrotique vertébrale à type camptocormique spontanée, moulage en plâtre de A.-H. Carli. © Musée du Service de santé des armées au Val-de-Grâce.

mellement enregistrés du 2 août 1914 au 15 novembre 1916⁵, alors que la moyenne mensuelle des retours aux armées était de 55 000. Mais ce mouvement de « grèves » sanitaires est d'emblée considéré, bien avant les « mutineries » de 1917 sur le front, comme contagieux et, donc de nature à compromettre rapidement le recouvrement des effectifs : « Le refus de traitement ou d'opération devient d'une fréquence inusitée en raison d'une certaine contagion morale et de l'absence d'une répression efficace »⁶. Le contrecarrer avant qu'il ne prenne une expansion incontrôlable relève aussi bien d'une urgence que les responsables du Service de Santé tendent à grossir, au fil des témoignages recueillis.

Dès le mois de février 1916, le sous-secrétaire d'Etat du Service de Santé militaire (SSESSM), Justin Godart, demande à la Société de Médecine légale de France (SMF), composée de médecins et de juristes, d'examiner la question des refus de traitement et d'opération « sous le double point de vue médical et juridique, c'est-à-dire le droit du blessé de refuser une opération et le droit de la médecine militaire de la lui imposer ». Cette démarche, qui s'accompagne d'une exhortation à la confidentialité, est justifiée par « l'extension croissante des refus d'opération et leur contagiosité indiscutable », mais aussi par la difficulté à cerner leurs motivations. Le docteur Vibert avait déjà montré que ces refus défiaient toute interprétation univoque. Si certains d'entre eux sont attribués à la « lassitude d'un séjour prolongé à l'hôpital doublé du désir de regagner ses foyers », à « l'incrédulité au succès de l'opération », à la peur de l'opération chez les blessés ayant « déjà beaucoup souffert ou ayant déjà subi des interventions chirurgicales », à la crainte de l'anesthésie ou au « défaut de confiance dans l'opérateur » ; d'autres semblent surtout dictés par « le désir d'échapper aux obligations militaires ou de voir augmenter le taux de l'indemnisation convoitée »⁷. Ceux-là sont alors jugés « symptomatiques d'un état d'esprit réellement inquiétant par sa fréquence et sa ténacité » ; « ils paraissent [même] devoir appeler des mesures nouvelles de précaution de la part de l'Etat, et peut-être des sanctions disciplinaires ou pénales plus sérieuses ».

Godart souligne, en outre, les limites de la circulaire du 5 avril 1915 publiée au *Journal Officiel*, qui, tout en recommandant aux médecins d'éviter « d'une façon générale » le recours « à une mesure coerci-

4. Commission sup. consultative du Service de Santé, « De la conduite à tenir en cas de refus par les militaires de traitements ou d'opérations reconnus nécessaires », août 1916.

5. 323 dans les hôpitaux et 356 dans les centres de physiothérapie.

6. SSESSM, 1ère Division technique au président de la Société de Médecine légale, 23 février 1916.

7. Dr. Ch. Vibert, « Du refus d'opération par les blessés militaires », Bull. de la Société de Médecine légale de France, 47^e année, 2^e série, tome XII, n° 10, déc. 1915, p. 306-315.



Le professeur Joseph Babinski en consultation au lycée Chaptal à Paris. © Musée du Service de santé des armées au Val-de-Grâce.

tive » et « d'user de persuasion », fixait aux médecins la conduite à tenir face à des refus caractérisés. Si elle ne soulevait aucun problème s'agissant des circonstances prévues par la loi (les vaccinations contre la typhoïde et la variole dans l'intérêt conjoint du soldat et de la collectivité), cette circulaire ne permettait pas de régler juridiquement certains cas d'espèce ni surtout de prendre les mesures répressives à l'encontre des « simulateurs » avérés. D'où la suggestion faite à la SMF de distinguer les blessés « non récupérables » pour l'armée, qu'il serait difficile de soupçonner de simulation, et ceux, « récupérables », dont « le refus d'opération équivaut à une véritable désertion, au refus de servir, presque à une mutilation volontaire ». Et de proposer à l'encontre de ces derniers, dont le nombre ne cesse d'augmenter, de renforcer les sanctions disciplinaires et même pénales, quitte à faire appel au Parlement pour spécifier par une loi les crimes ou délits visés : « Il y aurait lieu de déférer aux Conseils de guerre tout homme qui, jugé par un Conseil de trois médecins qualifiés, récupérable après une intervention déterminée, faite par un chirurgien compétent, refuserait l'intervention proposée »⁸. Néanmoins, la division en deux catégories ne remettait pas en cause le droit pour le blessé de refuser une opération sanglante (avec ou sans anesthésie) ; un droit considéré comme absolu par la loi et la jurisprudence au motif qu'une telle opération comporte toujours un risque de mort, mais qui l'exposait (comme pour les accidents du travail) à une réduction de son taux d'indemnisation.

Dans son avis rendu le 20 mars 1916, la SMF reprend à son compte la division binaire proposée par Godart, tout en considérant que la question des refus se pose uniquement dans les cas d'opération, et non pas en matière de traitement. Imposer à des blessés non récupérables une nouvelle opération, dût-elle leur apporter une amélioration, serait inutile, étant donné leur inaptitude au service militaire ; en revanche, une

telle chose devient possible, s'il s'agit d'une opération bénigne pratiquée sur un blessé « récupérable » : il appartiendra alors à l'autorité militaire de le mettre en demeure d'accepter. « Il faut se placer en face des circonstances et savoir qu'en face de l'intérêt du blessé, il y a l'intérêt de la nation qui est de récupérer tout ce qui est récupérable. Mais nous avons admis que si une opération de ce genre était faite et qu'elle ne réussisse pas, l'Etat devait en rester responsable pécuniairement »⁹. Quant à l'aspect répressif, la SMF estime qu'il n'est « pas possible, dans l'arsenal de nos lois militaires et pénales, de punir les blessés qui refusent un traitement et une opération » ; il faudrait une loi spéciale fixant les délits et crimes en cas de refus. Or veut-on courir le risque de révéler à l'opinion publique que, pour échapper à l'horreur des combats, des soldats blessés refusent de guérir ; et qu'on doit prendre des sanctions « patriotiques » à leur encontre, alors qu'ils se sont jusqu'alors vaillamment battus ? L'extrême sensibilité de l'opinion publique au sort des blessés s'y oppose. Il faut aussi éviter les procès qui « ne servent à personne » et surtout pas au corps médical militaire, parce que, « dans un procès de cette nature, à l'opinion d'un médecin, l'avocat opposera celle d'un autre médecin ayant la même autorité que le premier. Alors se produira un débat dont le public sera le juge, mais le public se gaussera ».

Le zèle contre l'évitement

Les voies législative et judiciaire étant désormais fermées en raison de leur « coût politique », la régulation des refus de traitement et des soins s'est opérée dans le cadre des re-

8. Godart au doc. Thibierge, 18 février 1916.

9. Intervention du député avocat et président de la SMF, G. Leredu, Chbre des députés, séance du 20 octobre 1916, *J.O. du 21 oct. 1916*, p. 3095.

■ ■ ■ lations entre le blessé et le personnel soignant, sous l'aiguillon d'une récupération incessante. Or cette contrainte exogène sans garde-fous juridiques a produit des effets contradictoires, sans compromettre les objectifs de récupération mensuels que les pouvoirs publics s'étaient fixés.

Elle a d'abord incité un certain nombre de praticiens des centres de neurologie ou de physiothérapie, dont les chefs avaient à rendre des comptes dans leurs rapports d'activité, à faire du chiffre. Dans la mesure où aucun traitement n'était mis en cause, les médecins du Service de Santé eurent toute latitude pour mettre au point des thérapeutiques « persuasives ». L'avis de la SMF – suivi sur ce point par Godart – a notamment donné un blanc-seing aux neurologues qui recouraient à des traitements « brusqués », fondés ou non sur l'électrothérapie (bains galvaniques, douches froides ou chaudes, « étincelage », « torpillages » au courant faradique ou galvanique, ionisations...). Le plus spectaculaire d'entre eux était le « torpillage », mis au point par le docteur Clovis Vincent, qui permettait à lui seul d'augmenter de 10 000 à 15 000 hommes par an le nombre des récupérés pour l'Armée. De tels résultats n'étaient pas sans effet sur la présomption de simulation à l'égard des nombreux blessés, atteints de troubles nerveux sans lésion organique apparente ou détectée : plus le traitement était efficace et plus ceux qui s'y refusaient étaient considérés comme des simulateurs. La suspicion de simulation était en fait proportionnelle, comme d'ailleurs les refus de traitement, au rendement de la récupération.

Les refus caractérisés de la part de malades « justiciables » de traitements « brusqués » n'ont fait, dans ces conditions, que conforter ces médecins dans la certitude – affichée par Clovis Vincent – « d'amener les hommes à nous céder, malgré eux »¹⁰. Il semble non moins acquis que la course à la récupération, jointe à la nécessité de désigner et de caractériser les psychoses et névroses de guerre ouvrant droit à pension ou gratifications, a pesé sur la nosologie ou classification – encore très fluctuante – des troubles mentaux. Ne serait-ce qu'en confortant les réticences de la psychiatrie française, très attachée au concept de prédisposition, à reconnaître sans ambiguïté la responsabilité exclusive de la guerre dans certains d'entre eux. C'est ainsi que des malades qualifiés « d'hystériques » ou de « pithiatiques » (Joseph Babinski), c'est-à-dire sans lésion organique détectée ni débilite mentale, mais qu'il était impossible de discriminer sur des bases nosographiques solides (les signes physiques neurologiques de la « commotion par obus » étant particulièrement difficiles à démêler), ont été commodément rangés dans un même réservoir de soldats « récupérables ». Que cette ressource humaine, refuge des cas énigmatiques, voire inclassables, ait autant capté l'attention des pouvoirs publics n'est guère étonnant : n'offrait-elle pas, au-delà du flux de blessés guéris, distillé chaque jour par les formations sanitaires, des possibilités *supplémentaires* de récupération que les flottements nosologiques de l'hystérie rendaient qui plus est modulables ? Clovis Vincent, à qui ses confrères adressaient les blessés les plus récalcitrants, ne cachait pas sa prédilection pour les hystériques (90% des hystériques « purs » pouvant être, selon lui, récupérés), dont la guérison pouvait être obtenue par *extorsion*¹¹ : « *Nous nous sommes acharné au traitement de ces malades [les hystériques], parce que, de tous les hôtes des Centres de neurologie, ce sont les seuls qui peuvent guérir vite et redevenir des soldats ; ce sont les seuls*

qui peuvent encore, si on sait les traiter, servir le pays les armes à la main. Notre statistique en fait foi »¹².

La pression en faveur d'un recouvrement d'effectifs à flux continu a, en outre, favorisé, sous l'autorité technique du docteur criminologiste Edmond Locard, l'ascension des médecins légistes des centres médico-légaux aux armées. Eux seuls furent en définitive habilités par Godart à rapporter devant les cours martiales sur les cas de blessures prétendument simulées ou intentionnellement provoquées. Sans doute parce que leur formation scientifique et leur expérience les rendaient à même de vérifier et de réfuter, le cas échéant, les expertises produites par d'autres médecins. Si cette décision avait été plus précoce, certaines condamnations à mort pour l'exemple, prononcées par les conseils de guerre spéciaux, auraient peut-être pu être évitées, comme celles dont furent victimes, après erreur d'expertise, Marcel Loiseau (106^e RI) et Léonard Leymarie (305^e RI). Toujours est-il qu'une répartition du travail d'expertise s'est conséquemment affirmée entre ces médecins-légistes et les neurologues, seuls compétents pour examiner les troubles mentaux simulés ou non.

Ainsi institutionnalisée par le SSESSM, une spirale – analogue à celle qu'on observe aujourd'hui dans la lutte contre le dopage – s'est dessinée entre l'inépuisable ingéniosité des « vrais » simulateurs et les investigations froides et raisonnées des experts médico-légaux et des pharmaciens, dont les techniques d'investigation, d'exploration et d'analyse toxicologique gagnaient jour après jour en sophistication. « *S'il fallait, ont pu, à cet égard, écrire les docteurs Bérard et Blum, passer en revue toutes les simulations, nous serions obligés de revoir toute la pathologie médicale et chirurgicale, car il n'y a presque pas d'affections qui n'aient été simulées* ». La multitude des procédés utilisés pour déjouer les simulations ou pour confondre leurs auteurs exprime cependant bien davantage l'adhésion d'une partie du corps médical à une mystique du rendement que la réalité d'un phénomène, jugé par tous les spécialistes du moment comme marginal, mais... tellement contagieux.

Que, symétriquement, les « vrais » simulateurs aient fait preuve, en interaction avec cette « médecine des preuves » et, parfois même, avec la complaisance du personnel soignant, d'une grande imagination, est certain. Mais ceux-là sont précisément restés dans l'ombre. Ce sont en réalité les rusés les plus grossières, déjouées par les analyses bactériologiques ou des contre-visites médicales, ou celles, plus élaborées, que le hasard a permis d'éventer, qui ont laissé des traces dans des rapports d'expertise, au reste généreusement diffusés auprès des médecins militaires et des chefs de laboratoire de l'Armée pour en prévenir le retour. C'est ainsi que le chef du laboratoire militaire de bactériologie, le docteur Charles Hollande, n'eut aucune peine à confondre le soldat C. R. du 415^e d'Infanterie, qui s'était injecté plusieurs doses d'essence de térébenthine dans la cuisse droite pour provoquer des abcès purulents. Le cas de J.-M. C., 29^e C^e du 97^e RI est plus intéressant, qui révèle une excellente connaissance du symptôme d'albuminurie, re-

10. Cl. Vincent, « Sur le traitement et le pronostic des phénomènes physiopathiques », Société de neurologie, séance du 7 juin 1917.

11. F. Rousseau, « L'électrothérapie des névroses de guerre durant la Première Guerre mondiale », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 47^e année, n°185, janvier 1997, p. 13-27.

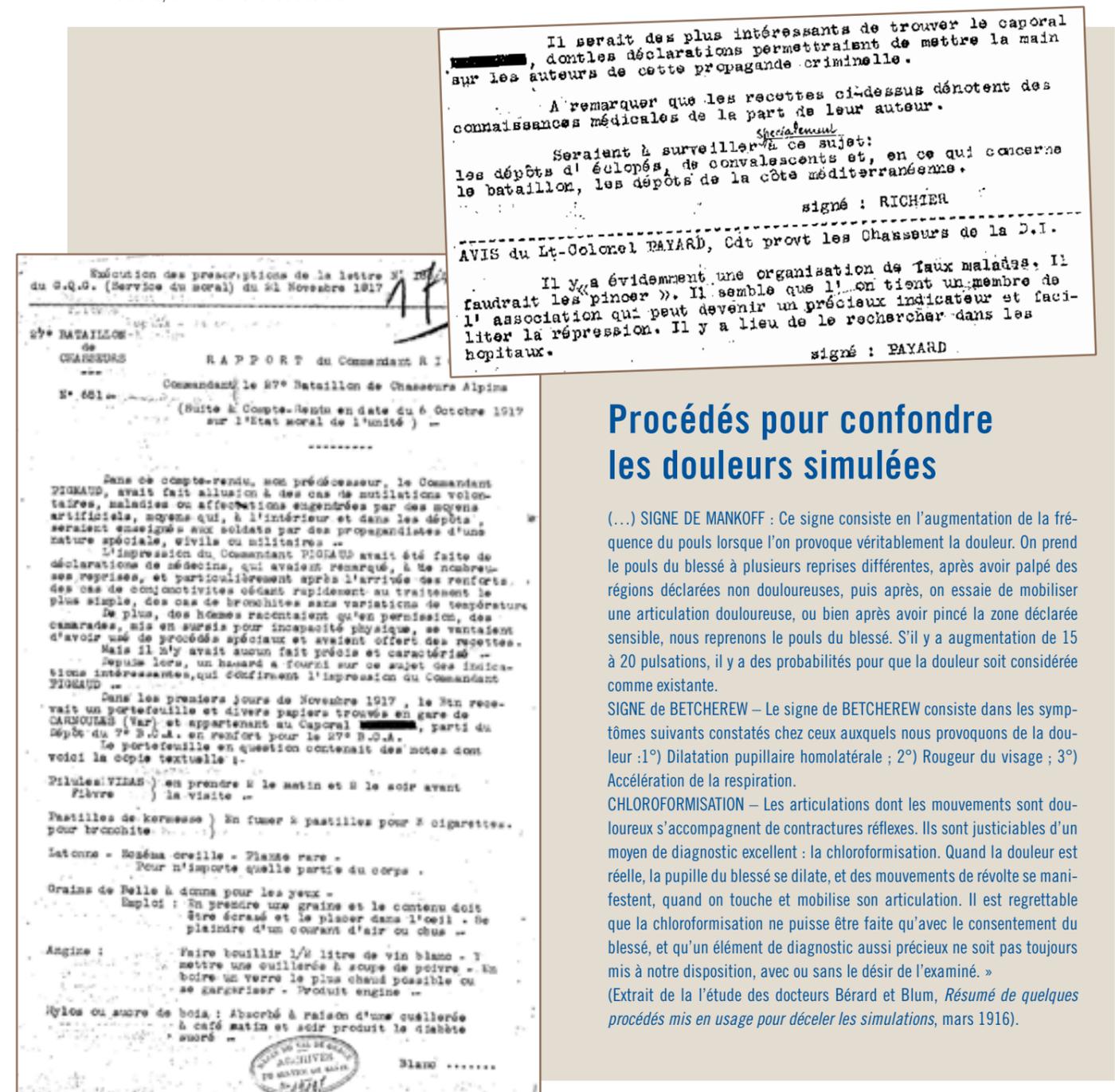
12. Cl. Vincent, *Travaux des centres neurologiques militaires*, « Le traitement intensif des hystériques », Société de neurologie, 1916.

cueilli vraisemblablement auprès du corps médical lui-même. Pour bénéficier d'une réforme n°1 avec gratification pour maladie contractée au front, ce militaire versait, au moyen d'une fiole suspendue à un bouton du caleçon qu'il dissimulait dans sa main, quelques gouttes de blanc d'œuf dans son urine, à chaque analyse ; et d'utiliser de la caféine pour provoquer, dans un souci accru de vraisemblance, des crises de tachycardie. Seule la fouille minutieuse sur sa personne et de son paquetage permit de découvrir la supercherie.

L'enjeu le plus disputé de cette partie de cache-cache aux conséquences parfois très graves a sans nul doute été la douleur. Compagne d'infortune du blessé qui souffre, celle-ci était en effet la principale alliée du vrai simulateur, car elle était reconnue par l'ensemble du corps médical comme objectivement « subjective », c'est-à-dire comme une variable interindividuelle, difficilement réductible.

Mais elle devenait du même coup l'ennemi juré de la « médecine des preuves » qui s'échinait à en vérifier la sincérité par nombre de procédés, destinés non pas à la soulager (point de présomption de sincérité), mais à traquer l'éventuelle incohérence entre ses manifestations physiologiques et les allégations du blessé. Signe de Mankoff, signe de Betcherew, méthode de Imbert, détournement de l'attention du blessé pour surprendre un geste qu'il affirme ne pouvoir exécuter, chloroformisation qui provoque la dilatation de la pupille et des mouvements de révolte, procédés de Rémy et Babinsky, signe de Müller, radioscopie et radiographie permettant de déceler des corps étrangers¹³, etc. : autant de recettes ou de procédés destinés à démasquer le présumé simulateur ou à réfuter l'alibi qui le soustrayait encore au service militaire. ■ ■ ■

13. Bérard, Blum, note cit.



Comment clore le temps des procès ?

■ ■ ■ Que Godart ait déferé – directement ou indirectement ? – certaines affaires en Conseil de guerre au mépris de l'avis exprimé par la SMF, en mars 1916, ne doit donc pas surprendre : en l'absence d'une loi spéciale transformant les refus en délits ou crimes, le procès en conseil de guerre était, dans une logique de répression, la seule façon de faire « exemple ». Mais l'arme était à double tranchant, car elle pouvait entraîner la condamnation par la justice militaire – relativement clémente dans ce genre d'affaires, compte tenu des expertises souvent contradictoires – des traitements douloureux dont les rendements élevés étaient indispensables à la récupération des effectifs. Aussi n'est-ce pas un hasard si Godart a consulté, dans les jours qui ont précédé le procès Deschamps contre Vincent, les instances officielles impliquées dans le champ de la santé militaire : commission d'hygiène publique de la chambre, Académie de médecine, Commission supérieure consultative du Service de santé, société médicale des hôpitaux de Paris. Tous ces organismes ont estimé à l'unanimité que tous les traitements sans intervention opératoire (bains, douches, électrisations, etc.) pouvaient être imposés aux blessés : « *Les soldats n'ont pas le droit de refuser l'examen et les traitements électriques qui ne présentent aucun danger, sans s'exposer à des mesures disciplinaires* »¹⁴. Aucun d'entre eux n'a, en particulier, désavoué la méthode du torpillage, utilisée par Clovis Vincent qui « *nous a rendu de grands services [en matière de récupération]* ».

La fermeté unanime des instances consultées, tout acquises aux traitements les plus efficaces, a incontestablement conforté la position de Godart, responsable en chef, devant le Parlement et au sein du Gouvernement, de la récupération des effectifs parmi les blessés. Mais elle a

aussi contraint son adversaire, Paul-Meunier, à placer la polémique sur le double terrain de l'éthique médicale et des droits des blessés en démocratie : « *Il s'agit de savoir d'abord si les soldats et les officiers blessés peuvent être obligés, soit par la contrainte disciplinaire ou pénale, soit par la force matérielle, à subir un traitement médical ou une opération chirurgicale dont ils ne veulent pas. Il s'agit de savoir ensuite si les soldats et les officiers blessés, à l'exclusion de toute sympathie pour les souffrances qu'ils endurent et de toute reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus, doivent être soumis à une discipline*

d'une impitoyable dureté ». Si large fût-elle, la question ainsi posée appelait bien évidemment une réponse négative, pourvu qu'on voulût bien admettre, comme le fit remarquer le député médecin Victor Augagneur, qu'un blessé « *tombé sur le champ de bataille, cesse d'appartenir au commandement ; il est hors cadre, il ne relève plus que de la famille et de l'humanité* »¹⁵, il retrouve en somme sa citoyenneté et les libertés individuelles qui s'y rattachent.

Mais Paul-Meunier commit, dans son interpellation à la Chambre du 20 octobre 1916, la maladresse d'axer toute sa démonstration sur le cas du docteur Vincent, dont le traitement venait d'être approuvé par les instances consultatives spécialisées. Dès lors, la question débattue n'était plus celle des droits et devoirs du blessé, porteuse à terme d'une réflexion plus générale concernant son statut juridique et social, mais bien celle, réductrice, du médecin outrepassant ses devoirs (de récupération des effectifs) qui cherche, par la contrainte physique ou matérielle, à « *débusquer* » les menteurs : pouvait-on infliger cette « *torture* » (sic) au blessé, sous prétexte qu'il était présumé simulateur ?

Il était désormais loisible à Godart, qui avait jusqu'alors couvert de son autorité Clovis Vincent, de montrer que « *le débat institué sur le droit des blessés était purement théorique* », en ramenant les faits incriminés à leur juste mesure. S'appuyant à la fois sur le rapport d'enquête du docteur Huet, les avis des instances consultatives et sur des statistiques de guérison faisant foi, le sous-secrétaire d'Etat put ainsi faire valoir que la méthode du docteur Vincent était d'une « *efficacité incontestable* », pourvu qu'elle fût « *appliquée avec discernement* ». Ainsi, par une simple réserve ou condition, le traitement électrique se trouvait sauvegardé dans l'intérêt impérieux de la défense nationale. Ce point crucial au regard du recouvrement des effectifs étant réglé, Godart pouvait rouvrir, à seule fin de la refer-

mer définitivement, la question brûlante de Paul-Meunier qui concentrait en elle toutes les ambiguïtés d'une démocratie en guerre : « *Il ne s'agit plus seulement des traitements électriques, il s'agit du droit en général pour les blessés de se faire juges du traitement qu'ils ont à subir, de l'accepter ou de le refuser. (...) Eh bien, messieurs, en temps de guerre, il faut*

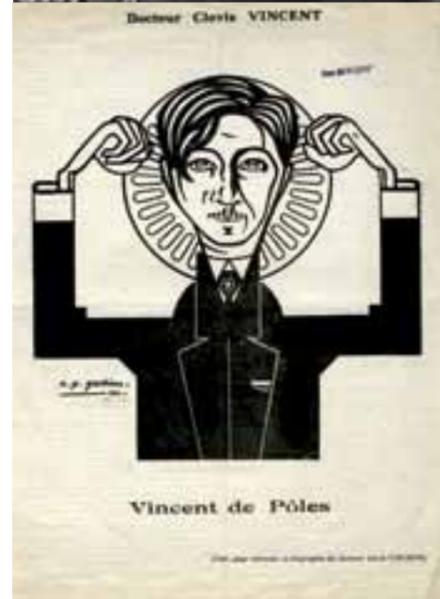
chercher la solution du problème en tenant compte avant tout de l'intérêt de la défense nationale. Un blessé est là, il a déjà donné son sang pour la patrie, il souffre. Ah ! Certes, comme il serait désirable de pouvoir lui dire qu'il a payé sa dette, qu'il est quitte et libre ! Mais il faut veiller à la conservation des effectifs et la guérison de ce blessé s'impose pour ramener au front un défenseur de plus ». (...) « *Une conception absolue de la liberté et des droits du blessé serait préjudiciable au pays et au blessé lui-même* ».

Cette fermeté de façade ne doit pourtant pas oblitérer une concession de taille. Pour la première fois, depuis l'avis de la Société de médecine légale de France, Godart faisait marche arrière, préférant, à la voie répressive qu'il avait jusque-là empruntée et que lui indiquait à nouveau la CSCSS, celle, plus modérée, des instructions du 5 avril 1915 : « *Les opinions des instances consultatives et sociétés savantes parlent aux blessés de devoir, d'obligation, proposent même des sanctions. Je n'en (ne ?) veux pas m'en faire des armes, parce que s'il convient de dicter aux blessés leurs devoirs, le service de santé en a un plus lourd à supporter et que nulle question ne se posera s'il le remplit avec tact et autorité* ». (...) « *Je pense qu'avec ces instructions [celles du 5 avril 1915] il n'est même pas besoin d'envisager la création des commissions dont parlait la société de médecine légale. Le choix est donné au blessé de demander le chirurgien qu'il désire, de demander une consultation de chirurgiens, de se faire évacuer sur l'hôpital dans lequel il entend subir l'opération. J'estime qu'en faisant cela nous sauvegarderons largement le droit du blessé, et dans ces conditions je pense qu'il n'y a rien à changer* »¹⁶.

La régulation par le doute

Comment expliquer ce revirement ? Godart comprenait que la publicité faite aux procès pour refus d'opération et de traitement par les conseils de guerre avait désormais un effet négatif sur la récupération. Les condamnations pour l'exemple, obtenues sur la foi d'expertises, prenaient une résonance qui se retournait, comme l'avait prédit la Société de médecine légale, contre le Service de santé, tant les médecins-experts pouvaient tenir, lors des procès, des propos divergents, voire contradictoires. En outre, comme le faisait remarquer Paul-Meunier, le Code militaire ne permettait pas de poursuivre les blessés récalcitrants devant le conseil de guerre, car le refus d'un blessé ne pouvait être assimilé au refus d'obéissance en service commandé : non seulement le blessé n'était plus en service, mais l'ordonnance du médecin civil ou militaire n'avait aucun rapport avec l'ordre du commandement. La voie répressive – qui n'excluait pas l'enfermement disciplinaire – était de toute façon vouée à l'échec, parce qu'elle impliquait, de la part

Paul-Meunier, député de l'Aube, 1917 Agence Meurisse. [gallica.bnf.fr/Bibliothèque nationale de France](http://gallica.bnf.fr/Bibliothèque_nationale_de_France).



Portrait caricature du Dr Vincent. © Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine.

Aquarelle de Charles Foucray : Vers l'ambulance. Dixmunde, le 20 octobre 1914. © Musée du Service de santé des armées au Val-de-Grâce.



du monde médical et médico-légal, la réunion – introuvable – de plusieurs conditions : une cohésion interne, des certitudes sans états d'âme et une adhésion sans faille à la récupération patriotique des effectifs. Or beaucoup de praticiens doutaient, face à des simulateurs présumés, de leurs propres capacités d'expertise, d'exploration et de diagnostic. Le doute scientifique était même invoqué pour ne pas avoir à reconnaître des cas de simulation dont le signalement pouvait entraîner une condamnation à mort. Alibi du refus de donner la

16. Ch. des dép., intervention de Godart, 20 octobre, *J.O du 21 octobre 1916*, p. 3099 et 3100.

Salle de mécanothérapie au Grand Palais. © Musée du Service de santé des armées au Val-de-Grâce.



14. Avis de la Commission d'Hygiène publique de la Chambre.

15. Ch. des dép., intervention de V. Augagneur, 20 octobre, *J.O du 21 octobre 1916*, p. 3094.

■ ■ ■ mort, conforme au serment d'Hippocrate, il était devenu l'allié le plus sûr du présumé simulateur ou du mutilé volontaire.

Comme le révèlent les débats au sein de la Commission supérieure consultative du Service de santé - pourtant acquise dans ses conclusions à la fermeté, le doute, dont nombre de praticiens étaient la proie, avait gagné les sommets de l'Etat : « Il n'y a pas de méthode scientifique qui permet de dire que cet homme est un simulateur ; nous pouvons dire que tel paralytique, tel impotent peut guérir complètement, nous n'avons que le droit de dire : cet homme est un curable »¹⁷. Au moins les instructions du 5 avril 1915 permettaient-elles d'aménager un certain équilibre entre le doute médical, la persuasion dont devait toujours user le médecin envers le blessé, et l'autorité du praticien que l'avis de l'Académie de Médecine sur les refus d'opération et de traitement avait considéré comme infaillible et exclusive de tous droits du blessé sur lui-même¹⁸. Mais la marge de négociation ainsi reconnue au blessé était sans aucun doute plus importante en zone intérieure, où il existait de nombreux leviers d'action (famille, avocats, hommes politiques, Presse, etc.), que dans la zone des armées, tenue à une discipline beaucoup plus stricte.

Des arrangements organisationnels

Comment, dans ces conditions nettement plus favorables aux droits du blessé, la récupération des effectifs a-t-elle pu augmenter en intensité ? La réponse réside dans les arrangements organisationnels qui furent inventés sur le terrain pour hâter le retour des blessés guéris aux armées, « rendre inutiles les instructions du 5 avril 1915 », éviter les situations propices aux refus et conjurer à cet égard tout risque de contagion. C'est

connivence qui s'établissaient parfois, surtout dans les petites formations, entre les blessés et le personnel soignant ; bientôt, les infirmières, dix fois moins nombreuses que leurs homologues masculins, n'eurent plus le droit d'exercer leur activité dans les formations accueillant des « indigènes », jugés trop enclins à s'attirer leurs faveurs et leur sympathie.

Mais surtout, la réforme du traitement des « blessés nerveux », en cours depuis 1916, commençait, au su de Godart qui suivait de très près ce dossier, à produire ses effets positifs sur le rendement de la récupération. Il était clairement apparu, au printemps 1915, que les centres neurologiques régionaux créés en zone intérieure (Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Bourges, Montpellier, Toulouse, etc.) étaient incapables de « recycler » la plupart des « malades atteints de troubles fonctionnels : hystériques, hystéro-traumatiques, exagérateurs et simulateurs ; malades dont le nombre allait chaque jour en augmentant ». Soit parce que ces malades se présentaient trop tard, « avec des accidents si solidement fixés qu'il était très difficile, voire même impossible, de les guérir par la contre-suggestion » ; soit, encore, parce qu'aucun triage n'était effectué dans la zone des armées « pour dépister les simulateurs, diagnostiquer les troubles psychiques et traiter sur place par la psychothérapie les moins graves d'entre eux »¹⁹. Soit, enfin, parce que ces centres ne fonctionnaient pas en liaison étroite avec les centres de physiothérapie. Il en résultait des « pérégrinations de malades ou pseudo-malades nerveux », d'un établissement à l'autre, « au plus grand détriment de nos effectifs »²⁰ ; et, selon André Léri, une inclination fâcheuse des blessés nerveux à s'installer dans leur « névrose d'habitude » dans un milieu relâché, où les nombreuses distractions possibles étaient réputées émoussantes. Sans compter qu'un nombre important

de malades ou de blessés ayant développé, au cours de leur convalescence dans les hôpitaux du territoire, une névrose ne laissait pas d'encombrer ces mêmes centres : « Presque toutes les névroses de l'intérieur se font à l'intérieur »²¹.

D'où la proposition de la Société de neurologie, en avril 1916, de créer des Centres neuropsychiatriques d'armée, conçus pour « éviter, autant que possible, l'envoi à l'intérieur des sujets atteints de troubles nerveux pithiatiques, d'arrêter et de traiter sur place les malades répondant à cette catégorie, en gardant toutes les disponibilités d'hospitalisation que doit garder un service de l'avant »²². Comme s'en félicita Gustave Roussy, l'un des principaux inspirateurs de cette réforme, « il est de toute évidence que les hôpitaux de la zone des armées constituent au point de vue du traitement des psychonévroses un milieu éminemment favorable. Leur confort très relatif, leur proximité du front, leur éloignement et les difficultés d'abord pour les familles conviennent particulièrement à ce genre de traitement et rendent les guérisons beaucoup plus aisées et plus rapides qu'à l'intérieur. Et ceci d'autant plus qu'aux armées on est appelé à traiter les névropathes le plus tôt possible après l'accident, ce qui est une condition très importante de leur curabilité »²³.

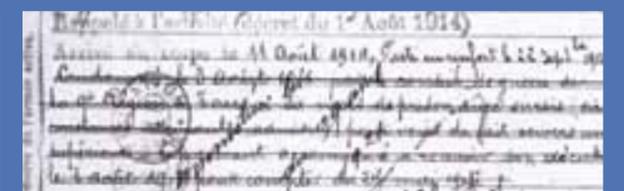
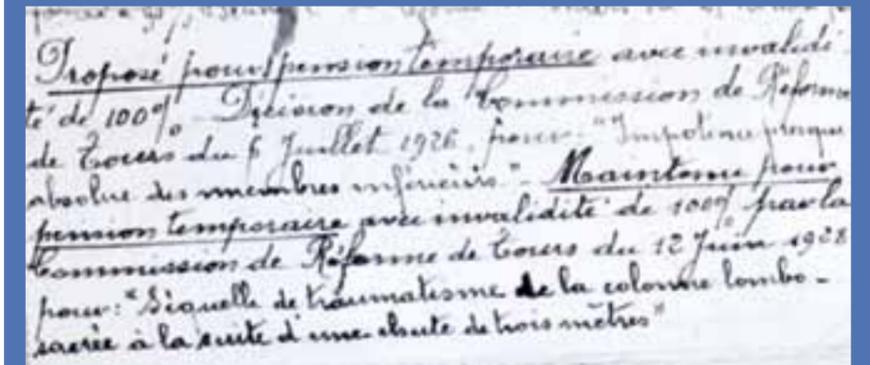
Ainsi, grâce à cette répartition des rôles entre les centres neurologiques de l'intérieur et les centres neuropsychiatriques de la zone des armées, « les hystériques invétérés » pouvaient enfin devenir, sans erreur possible et à l'abri de l'opinion publique (c'est-à-dire loin des procès médicaux), la cible du traitement brusqué, dont Clovis Vincent, « grand chef découragé de ses louables efforts par une fâcheuse campagne de presse » (G. Roussy), s'était fait l'ardent défenseur. L'arrangement était de type transactionnel : les simulateurs présumés se voyaient reconnaître, tant en zone intérieure que dans la zone des armées, le bénéfice du doute médical pour autant qu'il existât ; mais, en contrepartie, carte blanche était donnée aux neurologues de la zone des armées pour récupérer autant que faire se peut les blessés atteints de troubles nerveux sans lésion organique détectée. Adeptes d'un traitement de l'accident névropathique en deux temps : déclenchement du trouble pithiatique par la méthode brusquée, puis fixation des résultats obtenus, Gustave Roussy réussissait ainsi à implanter dans la zone des armées, loin des regards de l'opinion, ce que Clovis Vincent, livré à la vindicte populaire, n'avait pu conserver et généraliser en zone intérieure.

Entre les droits du blessé, opposables aux devoirs des praticiens, et l'intérêt national, l'équilibre a donc été continuellement asymétrique. Il a été géré, sous la contrainte de la récupération des

Hôpital militaire de Rennes, salle d'électrothérapie, 1^{er} mars 1916. Opérateur D; Brissy, Edouard. Ministère de la Culture - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN.



Extrait de la fiche matricule de Baptiste Deschamps (n°632) : renseignements sur son invalidité. Voir Archives départementales de la Vienne, archives en ligne.



Fiche matricule de Baptiste Deschamps (n°632) ; mention de sa condamnation, barrée et assortie d'un commentaire ; Probablement : « amnistiée loi du 29 avril 1921 ». Archives départementales de la Vienne, archives en ligne.



Hôpital militaire de Rennes, salle d'électrothérapie, 1^{er} mars 1916. Opérateur D; Brissy, Edouard. Ministère de la Culture - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN.

ainsi que les « séjours indus » des blessés dans les formations sanitaires de la zone intérieure furent écourtés, et le règlement de la situation militaire des militaires en fin de traitement, accéléré. Le nombre des hôpitaux dans cette même zone fut sérieusement réduit pour, entre autres choses, éviter les relations de

17. CSCSSM, intervention de Henri Doisy en réponse à Joseph Reinach, 1^{er} août 1916.

18. Avis du 20 septembre 1916.

19. G. Roussy et J. Boisseau, « Un centre de neurologie et de psychiatrie d'armée », Paris, Librairie J.-B. Baillière et Fils, 1916.

20. G. Roussy et J. Boisseau, *Br. cit.*

21. A. Léri, 2^e rap. « Réforme, Incapacités, Gratifications dans les Névroses de guerre », Réunion de la Société de Neurologie de Paris avec les chefs de centres neurologiques et psychiatriques militaires, 15 déc. 1916.

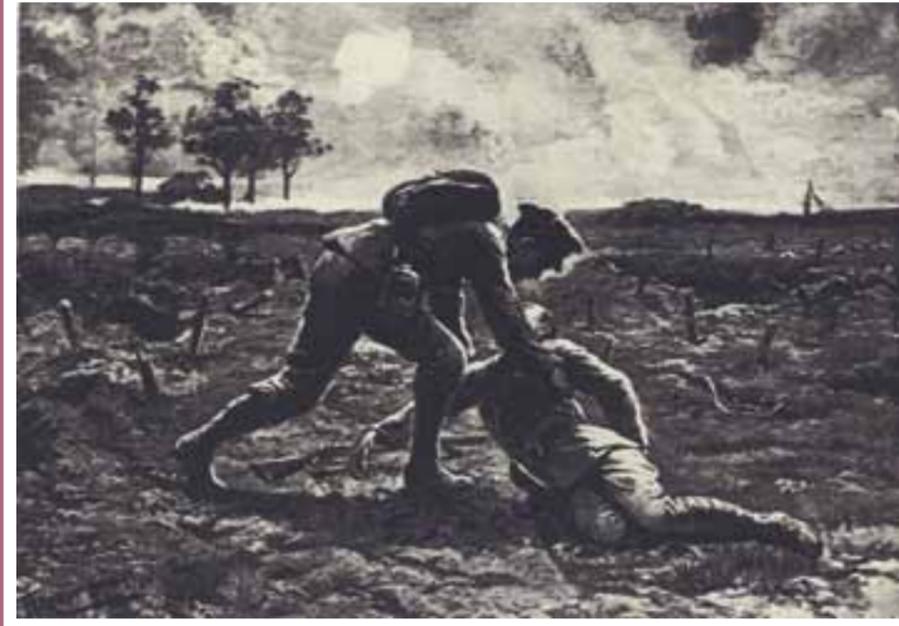
22. A. Souques, H. Claude et J. Froment, *Rap. sur l'Organisation et le fonctionnement des services neurologiques des régions et de la zone des armées*, Réunion des Chefs des centres de neurologie de Paris, 20 déc. 1917.

23. G. Roussy, J. Boisseau, M. d'Oelsnitz, « La station neurologique de Salins (Jura) (centre de psychonévroses) après trois mois de fonctionnement, Besançon, 1917.



Illustration extraite de Deeds that thrill the Empire, Hutchinson & Company. Archives Paul Kendall.

Illustration héroïque réalisée par Caton Woodville, à gauche le caporal Fuller recueillant le capitaine Haggard, parue en janvier 1915 dans Illustrated London News. Archives Paul Kendall.



« Tenez bon, Gallois »

Pour avoir ramené dans les lignes britanniques un officier blessé, le 14 septembre 1914 au sud de Cerny en Laonnois, le caporal William Fuller fut le premier Gallois à recevoir la *Victoria Cross* au cours de la guerre. Le capitaine Mark Haggard, secouru par son ordonnance, décéda le lendemain. Il repose au cimetière de Vendresse.

Le 14 septembre 1914, la troisième brigade d'infanterie du Corps expéditionnaire britannique (CEB) aborde le Chemin des Dames devant les hameaux de Chivy et Troyon au sud du village de Cerny-en-Laonnois. Après avoir repoussé plusieurs contre-attaques allemandes, le 2nd Battalion du « Welsh Regiment » et le 1st Battalion du « South Wales Borderers Regiment » reçoivent l'ordre de cheminer vers une crête qui surplombe le hameau de Chivy. Le temps est mauvais, il pleut. Le Capitaine Mark Haggard mène la progression avec une compagnie du « Welsh Regiment ». Il est suivi de son ordonnance, le caporal William Fuller.

Ce Gallois de 30 ans est père de 2 enfants. Il a déjà combattu dans le passé en Afrique du Sud et en Inde. Il raconte cette action¹ : « Nous étions supposés être l'avant-garde des South Wales Borderers, mais en fait, nous étions rassemblés sur leur gauche et nous avons effectué la progression seuls. Nous sommes partis d'un bois dans la direction d'une crête, et, en chemin, nous avons rencontré une clôture de barbelés. Sans attendre que nous ayons utilisé nos pinces coupantes, le capitaine Haggard retira un des piquets et nous continuâmes notre avance vers le sommet de la crête. En atteignant ce point, nous avons vu l'ennemi. Le capitaine et moi-même, ainsi que deux autres hommes devant nous avons commencé à tirer. En progressant un peu plus loin, nous nous

sommes heurtés à une mitrailleuse Maxim. Il y avait un petit bois au sommet et une haie longue d'une cinquantaine de mètres environ. Il ne fallut pas attendre longtemps pour que les hommes, à la gauche du capitaine Haggard, soient tous deux abattus et que l'homme sur la droite soit blessé. Au même moment, le capitaine fut touché à l'estomac, et il tomba plié en deux, le projectile ressortant sur son côté droit. De ce fait, j'étais le seul sans blessure. Notre compagnie subissait un tir en enfilade si précis que le groupe sur la gauche de la section dû se retirer. En tombant, touché, le capitaine Haggard cria : « Tenez bon, Gallois ». Avec le bourdonnement des tirs autour de nous, je l'ai pensé pendant que nos camarades étaient en train de faucher les Allemands. Il me demanda alors de lui relever la tête pour qu'il puisse voir nos canons lourds tirer sur nos adversaires qui évacuaient le bois. »



Portrait sur carte postale de W. Fuller. Archives P. Kendall.

Malgré le repli ennemi, la situation des deux Britanniques est encore délicate. Des tirs sporadiques et des explosions d'obus rendent tous les déplacements en terrain découvert dangereux. William Fuller décide d'attendre avant de transporter l'officier vers les positions anglaises. Il doit patienter plus d'une heure avant de le ramener sur son dos. Le capitaine Mark Haggard décède le lendemain après midi.

Pour son acte de bravoure au Chemin des Dames, William Fuller reçut la plus haute distinction militaire de l'Empire britannique : La *Victoria Cross*. Il devint ainsi le premier citoyen gallois à recevoir cette décoration durant la Grande Guerre. Lorsqu'un jour, un journaliste lui demanda d'expliquer son geste, il répondit humblement : « Ce que

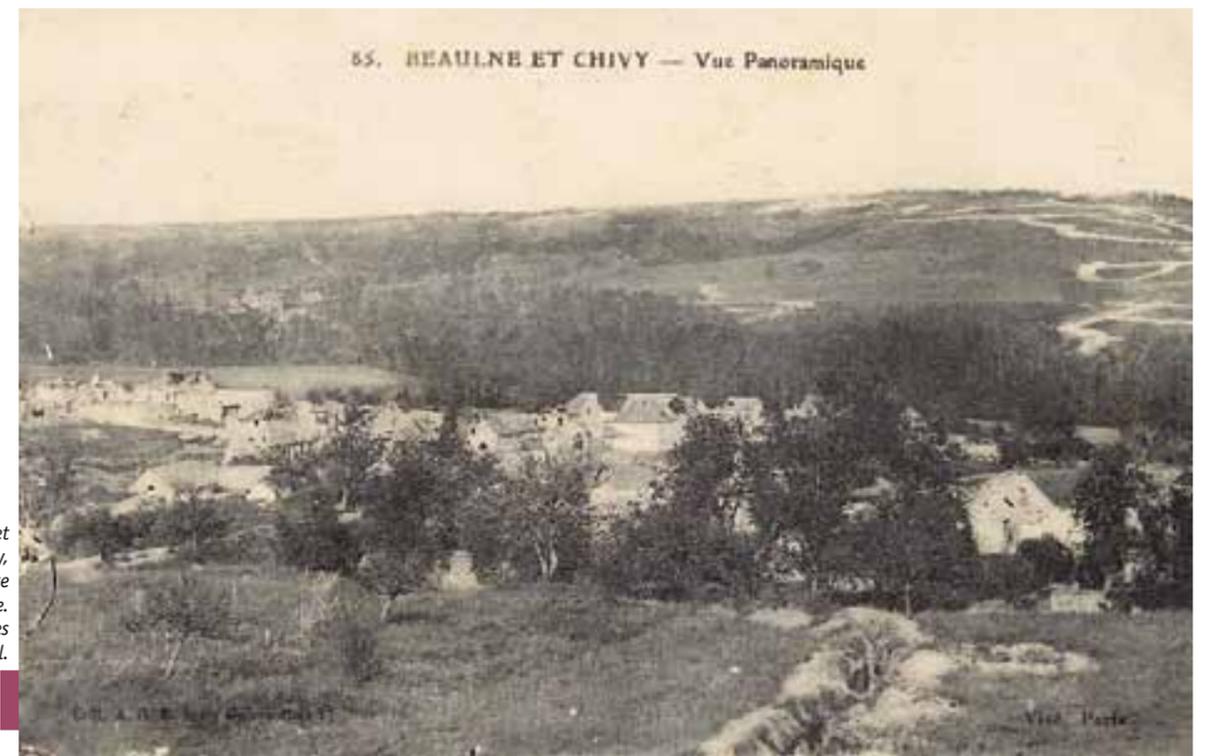
le capitaine Mark Haggard repose dans le cimetière britannique de Vendresse. Sur sa stèle le visiteur peut lire en anglais l'épithète suivante : « Tenez bon, les Gallois ».

Yves FOHLEN

1. Dans Gliddon Gerald, *VCs of the First World War 1914*, Sutton Publishing, 1997, UK, p. 80.

Remerciements à Paul Kendall.

A paraître en mai 2012
Kendall Paul, *Aisne 1914, the Dawn of the Trenches*, The History Press Ltd. UK, 2012.



Beaulne et Chivy, Carte postale. Archives P. Kendall.

« Ma blessure (5 mai 1917) attaque du Chemin des Dames »

Blessé à la face le 5 mai 1917 devant La Royère, René Munnier dicte à sa sœur deux ans plus tard le récit de ce qu'il a vécu ce jour-là et les semaines précédentes sur le front. Un œil perdu, le second affaibli, ce Franc-Comtois épouse après guerre une jeune femme rencontrée à l'hôpital de Tours, originaire de Burelles. Le couple s'installe dans ce village de l'Aisne, à 50 km au nord du Chemin des Dames.

« *Chaque fois que le 5 mai viendra, ce ne sera pas sans émotion que je songerai à celui de 1917. Chemin des Dames, Aisne* ». C'est avec ces mots que René Munnier achève le récit qu'il dicte à sa jeune sœur Lucette, un jour de 1919. Blessé deux ans plus tôt à quelques encablures de la ferme de La Royère sur le plateau du Chemin des Dames, René Munnier a terminé sa guerre à l'hôpital de Tours. Il y a été opéré à huit reprises, les médecins tentant de sauver celui de ses yeux qui pouvait l'être encore. C'est à Tours dans les murs de l'établissement de soins que le soldat convalescent rencontre Lucienne Prévot. La demoiselle a 20 ans, elle soigne les blessés. Elle vient de loin : Burelles, un village de Thiérache, au nord de l'Aisne, occupé depuis 1914 par les Allemands. Ses parents l'ont envoyée ici, en Touraine, pour la soustraire à la guerre.

Mais pour l'heure, les deux jeunes gens ne forment pas encore un couple. Quand il raconte à sa sœur les 30 heures qu'il a passées dans un trou sur le champ de bataille, les 5 et 6 mai 1917, René Munnier est chez ses parents, à Hérimoncourt dans le pays de Montbéliard. L'ancien soldat au 171^e régiment d'infanterie n'est pas complètement rétabli ; il se trouve incapable de transcrire lui-même l'histoire qu'il a vécue, sa sœur va donc l'écrire. Jusqu'à la fin de ses jours, l'œil qui lui reste demeurera affaibli et le fera souffrir. René Munnier doit se rendre régulièrement à Paris à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière pour des soins, et apprendre le braille. Le récit qu'il a intitulé « *Ma blessure, (5 mai 1917), attaque du Chemin des Dames (Aisne)* » a dormi dans un grenier jusqu'en 2004. Quelques années après le décès de celle qui l'avait consigné par écrit, une fille de cette dernière l'a découvert et remis à Guy Munnier, son cousin, troisième des cinq enfants de René et Lucienne Prévot devenue Munnier.

Fixé deux ans après l'événement, ce témoignage, assez écrit, est celui d'un homme qui a subi de long mois de soins, ponctués de huit interventions chirurgicales dont on peut facilement imaginer que, dans les conditions de l'époque, elles impliquaient d'intenses souffrances physiques. Ses enfants ont d'ailleurs gardé le souvenir

d'un père sujet à de fréquents maux consécutifs à cette blessure à la face qui l'a accompagné tout le reste de sa vie¹. René Munnier a eu le temps de reconstituer précisément le temps passé au Chemin des Dames et de penser à la manière dont il pourrait restituer ce moment où sa vie a basculé. Comme l'indique le titre de son témoignage, c'est vers l'instant où le projectile l'atteint, les minutes et les heures qui suivent sur le champ de bataille, au cours desquelles il commence à mesurer les effets de cette atteinte, que converge le récit.

L'unité de lieu en est le front du Chemin des Dames, l'unité de temps, l'offensive Nivelle. Pour commencer le soldat fait allusion brièvement à l'attaque du 16 avril pour laquelle son bataillon était inscrit dans la réserve. Il raconte ensuite la période de dix jours précédant les combats du 5 mai, le 171^e RI est alors affecté à l'organisation d'un secteur sur les pentes surplombant, à gauche, Ostel. Le coin est relativement calme, le « *bombardement ordinaire* ». Le soldat évoque le village en contrebas qui n'est plus que ruines ; il parle d'un champ de croix près de l'endroit où sont distribuées les rations du régiment qui s'agrandit de jour en jour ; mais aussi des fleurs, de la chaleur, de la renaissance de la nature, d'une source limpide dans le ravin. « *Mais... ça ne devait pas durer* », fait-il écrire. Suit alors la description de la préparation d'artillerie pour l'assaut du 5 mai, « *feu d'enfer sur les positions ennemies* », la « *nuit atroce* » avant l'attaque, l'attaque elle-même et, très vite, la blessure et les heures d'attente du blessé sur le champ de bataille.

Le 15 octobre 1919, a lieu le mariage de René Munnier et de Lucienne Prévot. Il se déroule dans le village natal de la jeune femme, à Burelles dans l'Aisne, à 50 kilomètres au nord du Chemin des Dames. C'est là que le couple s'établit. René et Lucienne Munnier tiennent l'épicerie, café, pompe à essence, agence postale du pays. Cinq enfants naissent de leur union. C'est par M. et Mme Guy Munnier, fils et belle-fille de René Munnier, que son témoignage est arrivé au courrier² de la *lettre du Chemin des Dames*. René Munnier est décédé le 3 septembre 1939, jour de la déclaration de guerre de la France et du Royaume-Uni à l'Allemagne nazie.

D.B.

1. Souvenir de René Munnier rapporté par son épouse, lettre du 18 janvier 2012.
2. Lettre de M. et Mme Guy Munnier du 6 décembre 2011.

EXTRAITS DU RÉCIT DE RENÉ MUNNIER

Au lendemain de l'attaque du 16 avril 1917, le 171^e RI est en réserve au-dessus d'Ostel -

« (...) Le village, (...) était à l'état de ruines et en plus très dangereux à traverser ; (...) dans le prolongement de la côte où nous étions installés se trouvaient les restes d'une ferme ; (...) c'est vers cette ferme que fut l'emplacement de notre cimetière (...) L'aspect déjà si triste de cette région en pleine bataille fut encore assombri par un champ de croix (...) La distribution des vivres avait lieu en cet endroit ; j'y venais tous les deux jours aussi, chaque fois je voyais le petit cimetière s'agrandir. (...) Nous entrions dans le mois de mai, mois des fleurs, embaumé de fraîches senteurs ; les arbres qui nous entouraient et dont quelques-uns étaient des arbres fruitiers commençaient à feuiller et d'autres étaient en fleurs. (...) Nous vivions assez tranquilles depuis dix jours environ, l'esprit égayé par la renaissance de la nature. Mais... ça ne devait pas durer. Le bombardement jusque là avait été ordinaire ; (...) quand le deux Mai au matin, un feu d'enfer fut déclenché sur les positions ennemies (...) On eut pu croire que tout le plateau était en feu (...) Ce travail de destruction dura quatre jours ; nous étions abrutis déjà par le bruit et l'on se préparait !

(...) Dans la nuit du 4 au 5 mai, nous quittâmes notre position de réserve pour entrer à notre tour en ligne ; (...) Cette nuit-là fut une nuit atroce, on ne put dormir ; (...) J'étais à la liaison ; ma compagnie marchait en seconde vague pour l'attaque, comme toutes les compagnies de mitrailleuses. Nous ne savions toujours pas l'heure de l'attaque ; à trois heures, j'appris qu'un de mes camarades venait de recevoir un éclat d'obus et qu'il était mort devant l'abri où nous étions. Cet accident me fit beaucoup de peine et contribua beaucoup à me tenir éveillé. Enfin, peu à peu, le jour parut ; je rendis une dernière visite à mon pauvre ami et je revins aussitôt me préparer.

(...) 9 heures - Le canon redouble de violence ; nous montons sur le plateau pour voir le départ de la première vague d'assaut ; (...) A neuf heures cinq, protégés par cette barrière d'acier, la première vague s'élança hors des tranchées. (...) L'attaque était déclenchée, et quelques minutes après nous partîmes à notre tour.

(...) Notre capitaine s'élança hors du trou où nous étions trois, et mon camarade le suivit, puis à mon tour je sortis.

A peine hors de ce trou, une autre rafale arrivait et éclatait à quelques mètres de nous. J'eus le temps de voir ses quatre flammes rouges mais au même instant, je ressentis une violente secousse à la tête et une douleur vive à la main droite. (...) Je fis deux pas pour me jeter dans un trou (...) et c'est là que je vis la gravité de ma blessure. (...) Je sentais le sang m'inonder le visage et me couler sur la poitrine ; et... je ne voyais plus rien, c'était la nuit. Je me crus perdu, j'eus quelques secondes d'abattement complet me recommandant à Dieu et attendant la mort que je croyais arrivée. Je saignais toujours et je sentis mes forces disparaître. L'idée me vint de faire mon pansement, ce que je fis tant bien que mal. Je voulu me rendre compte de ma blessure et je passai ma main sur mes yeux.

Je ne puis dépeindre la sensation que j'ai eue en sentant mon visage ainsi déchiré ; l'éclat qui était certainement très gros m'avait pris en plein sur les yeux, m'emportant l'œil droit, me sectionnant le nez que je croyais au prime abord enlevé tout à fait et du côté gauche, je ne savais pas... (...) Mille pensées me tourmentaient ; je croyais avoir perdu les deux yeux et l'idée de ne jamais revoir ce que j'aimais tant, ceux que je chérissais me fendait l'âme. Je n'avais plus le courage de vivre et bien doucement, je fis une petite prière à Dieu et... mon acte de contrition. Je me préparais à entrer dans le royaume du grand Maître.

(...) Les heures me parurent très longues, je sentais mes forces disparaître petit à petit ; le bombardement s'était un peu ralenti et je supposais alors qu'il était nuit. Puis je sentis quelques gouttes d'eau et l'orage éclata. L'effet de la pluie sur mon corps en sueur me rendit malade et je crus encore une fois que j'allais trépasser ! Il n'en fut rien, je fis alors la réflexion : le corps humain est



René Munnier et son épouse, Lucienne, à Burelles, après la guerre. Photographie famille Munnier.

solide pour supporter tout cela ! Et en effet, il fallait que je sois solide (...) Je commençais à prendre quelques faiblesses ; j'avais des cauchemars terribles ; j'appelais, croyant qu'il y avait des êtres vivants près de moi, mais ma voix restait sans réponse ; je me décourageais, quand, tout à coup, j'entendis des pas tout près de moi et oh bonheur, une voix. (...) Deux hommes étaient à mes côtés, ils me demandèrent si je pouvais marcher, et, sur ma réponse négative me prirent par chacun un bras et nous partîmes. Les obus arrivaient toujours ; mais je me croyais sauvé.

(...) A peine avions [nous] fait quelques pas, mes deux camarades me soutenant, qu'un obus (...) vint éclater derrière nous ; je sentis mon sauveteur de droite chanceler en poussant un cri et il tomba, m'entraînant dans sa chute. Son camarade vint à nous et alors ils échangèrent encore quelques mots, recommandations de mourant et le pauvre rendit son âme à Dieu, l'obus l'avait frappé à mort. Je restai donc là, seul avec ce moribond qui ne tarda pas à rendre son dernier soupir. Le dernier de mes deux sauveteurs essaya de me tirer de là, mais n'ayant plus d'appui à droite, je tombais le priant de me laisser et de se mettre à l'abri. Et je fus seul encore pendant des heures (...) Ce que je souffris pendant ces heures je ne puis le dire. Enfin, bref, les brancardiers arrivèrent enfin et je pus être relevé et transporté dans le poste de secours à bout de forces. J'avais été blessé à 10 heures environ la veille au matin et il était alors 3 heures de l'après-midi, ce qui faisait donc trente heures que je passais sur ce champ de bataille avec un nouvel éclat d'obus à la jambe droite.

(...) Ces souvenirs sont pour moi immortels et chaque fois que le 5 mai viendra, ce ne sera pas sans émotion que je songerai à celui de 1917, Chemin des Dames, Aisne.»

René MUNNIER (extraits)

Transporté à Mont-Notre-Dame, René Munnier reçut la médaille militaire des mains du médecin-chef. En 1922, il fut nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Affaire Gaston Lefèvre : quelques lettres de trop ?

Plusieurs lettres conservées dans le Fonds Painlevé aux Archives Nationales éclairent d'un jour nouveau la fin tragique de Gaston Lefèvre, condamné à mort à Soissons, le 9 juin 1917, pour sa participation à la mutinerie des 109^e et 17^e régiments d'infanterie. Cette correspondance, qui n'alourdit en rien la responsabilité pénale du condamné, fait apparaître l'homme sous un jour défavorable. Or, la grâce présidentielle, qu'il n'obtint pas, prenait avant tout en compte des critères de moralité.



En 1915, Gaston Lefèvre, blessé, est en convalescence à Lyon. Recto d'une carte de correspondance militaire adressée à sa mère, Madame Veuve Lefèvre. Document prêté par M. Léandre Vielle.

Dans les derniers jours du mois de mai 1917, de nombreuses mutineries se produisent dans les unités stationnées aux environs de Soissons. C'est ainsi que dans la nuit du 30 au 31 mai et le 1^{er} juin, une série de manifestations s'organise à Tigny, Saint-Bandry, Saconin, Chacrise, etc.

À Soissons, la caserne Charpentier, occupée par le 17^e régiment d'infanterie, est un foyer d'agitation continuellement visité par des soldats des unités des environs. Des contacts ont été pris avec le 109^e RI pour organiser une réunion à l'issue de laquelle une marche vers Paris est imaginée. Le 1^{er} juin, aux cris d'« En avant, rendez-vous au champ de tir ! », 200 à 300 hommes en armes quittent la caserne pour se diriger vers les fermes de Maupas et La Motte, lieux de bivouac du 109^e. Les mutins des deux régiments font leur jonction puis se retrouvent dans une énorme manifestation devant la gare de Mercin. Un aspirant du 17^e RI prend la parole et préconise une marche vers la capitale, mais les hommes

du 109^e s'y opposent. Ils veulent retourner aux tranchées où ils refuseront d'attaquer. Les hommes du 17^e les invectivent, les traitent de lâches. Un soldat du 109^e prend alors la parole et « conclut que la manifestation qui vient d'avoir lieu suffit au but qu'ils se sont proposés ». Le rassemblement se disperse, il est alors 2 heures du matin. Le lendemain matin, le calme est revenu et, le soir, le 109^e part sans incident pour les tranchées. L'enquête menée au 109^e conduit à l'arrestation d'une dizaine de soldats parmi lesquels le caporal Gaston Lefèvre, considéré comme le principal organisateur. Il a été vu menaçant ses camarades avec son arme pour qu'ils le suivent. Il est jugé le 9 juin avec Rouelle qui a été le porte-parole des mutins et Chaillot qui a été vu conduisant un groupe de révoltés. Tous trois sont condamnés à mort. La décision du conseil de guerre de la 13^e division d'infanterie

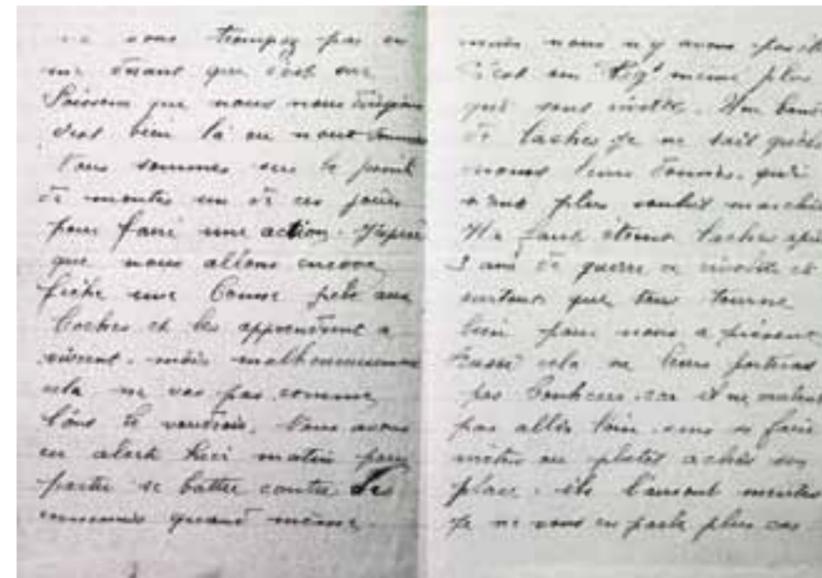
est surprenante. Si les faits sont graves, il apparaît que les hommes du 109^e RI ont été entraînés par ceux du 17^e RI. Or, dans ce régiment, deux aspirants et un adjudant-chef sont impliqués. Mais le colonel Paitard, qui est une forte personnalité, va mener lui-même l'enquête au terme de laquelle il parvient à minimiser le rôle de ses hommes. Le conseil de guerre de la 170^e division ne prononce aucune condamnation à mort.

Pourquoi n'avoir pas tenu compte de son passé ?

Rouelle et Chaillot bénéficient de la grâce présidentielle qui est refusée à Lefèvre. Au vu de ces éléments, la condamnation à mort de Lefèvre paraît incompréhensible.



Photographié en 1915 lors de sa convalescence à Lyon, Gaston Lefèvre n'a alors que 18 ans. Cette photographie est la seule connue du soldat. D.R.



Lettre de Gaston Lefèvre. Archives nationales 313AP123.

Certes destitutions l'accablent, il reconnu les faits et signé sa déposition, mais pourquoi n'avoir pas tenu compte de son passé ? Son père, pris en otage par les Allemands, avait été fusillé à Morfontaine (Meurthe-et-Moselle), le 7 août 1914. Son frère infirme avait été fusillé le long du mur du cimetière d'Aumetz, une commune voisine. Pour venger les siens, Gaston Lefèvre avait franchi les lignes ennemies et s'était engagé à la mairie de Mézières (Ardennes). Pour pouvoir s'enrôler alors qu'il n'avait que 19 ans, il n'avait pas déclaré son âge réel. Quelques mois plus tard, son frère Alphonse avait été tué au combat le laissant seul soutien de ses deux sœurs et de sa mère :

Pourquoi Gaston Lefèvre n'a-t-il pas obtenu la grâce présidentielle ? Un dossier découvert fortuitement aux Archives Nationales contient des pièces dont on peut penser qu'elles ont pesé sur la décision du chef de l'Etat². Il y a d'abord une lettre, datée du 31 mai 1917, que Gaston Lefèvre adresse à son parrain de guerre, Fernand Deblenne. Alors même qu'il vient d'entrer en contact avec des représentants d'autres régiments pour organiser la révolte, dans ce courrier, Lefèvre condamne fermement les agissements d'une « bande de lâche » (sic) :

« J'espère, écrit-il, que nous allons encore fiche une bonne pèle aux boches et les apprendront à vivre. Mais malheureusement cela ne va pas comme l'ont le voudrais. Nous avons eu alerte hier matin pour partir se battre contre les ennemis quand même, mais nous n'y avons pas été. C'est un régiment même plus qui sont révoltés. Une bande de lâche, je ne sais quel nom leur donner qui n'ont plus voulu marcher.

Il faut être lâche après 3 ans de guerre ces révoltés et surtout que tous tourne bien à présent pour nous. Aussi cela ne leur portera pas bonheur car ils ne veulent pas aller loin sans se faire arrêter ou plutôt achés sur place, ils l'auront mérités. Je ne vous en parle plus car c'est honteux de leur part. Hier quand nous avons appris cela, nous avons eu les larmes aux yeux. Enfin, il n'y aura peut être pas de suite c'est à souhaité. »

L'intervention du député de Nancy, Louis Marin

Le 9 juin, du fond de sa cellule, le condamné réussit à faire parvenir plusieurs missives à ses amis, dont une à Fernand Deblenne : « Un fais grave dont je suis inculpé viens de me faire condamner à mort. Je vous supplie vous qui me connaissez et connaissez ma situation d'interceder pour moi au plus vite auprès de jens influents, près du ministre de la guerre et président de la république. Vous serez étonné quand vous connaîtrez ce qui m'est reproché et pour lequel je vous jure d'être innocent. Je vous en supplie faite pour le plus vite. »

Une chaîne de solidarité va, dès lors, se mettre rapidement en place. Plusieurs hommes politiques se mobilisent. Le 15 juin, Louis Marin, député de Nancy, intervient auprès du Président de la République et du ministre de la Guerre. Tout en rappelant la situation de Gaston Lefèvre, il rapporte et commente de manière défa-

vorable une histoire de cœur que celui-ci aurait eue avec une nancéenne. Lors de sa dernière permission, Lefèvre avait déclaré vouloir épouser une jeune fille qu'il avait connue sur le front, une certaine Marcelle Poirier, domiciliée 76, avenue d'Orléans.

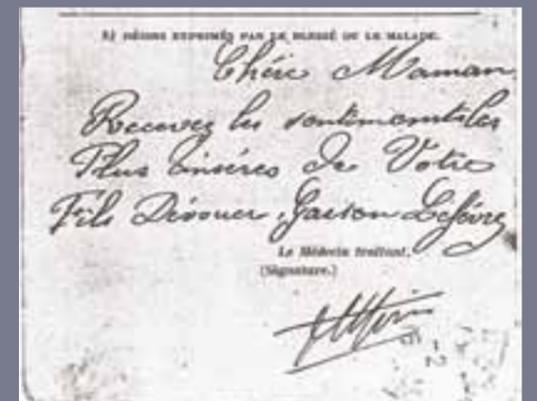
« Lorsque ses parents adoptifs se sont présentés à cette adresse, leur stupéfaction fut profonde d'avoir à faire à une gérante de bar, qui leur annonça que Mademoiselle Marcelle Poirier venait d'être arrêtée et emmenée à Saint-Lazare », écrit le député. Le parlementaire ajoute que Lefèvre « avait connu cette jeune fille au cours des multiples convois dans lesquels [elle] avait été autorisée à pénétrer dans la zone des armées. » Et de s'étonner du fait qu'alors que tant de femmes honnêtes ne peuvent aller dans la zone des armées, « [elle] a pu, avec d'autres de ses compagnes [y] pénétrer (...) chaque fois qu'elle l'a voulu, et s'est conduite comme elle s'y est conduite. »

Si ces révélations n'accroissent pas la responsabilité du prévenu, elles mettent au jour des éléments qui tendent à prouver qu'il était capable de duplicité. En voulant se sauver, Lefèvre s'est perdu, car la grâce présidentielle prenait avant tout en compte les critères de moralité. Il a été exécuté le 16 juin 1917 à 4 heures 30, au camp de tir de Soissons.

Denis ROLLAND

1. Denis Rolland, *La grève des tranchées, les mutineries de 1917*, Imago, 2005.
2. Archives Nationales, Fonds Painlevé 313AP123.

Nota : les extraits de lettres reproduits dans l'article le sont avec leur orthographe d'origine.



L'écriture de Lefèvre au verso de la carte de correspondance militaire qu'il fait adresser à sa mère lors de sa convalescence à Lyon en 1915. Document prêté par M. Léandre Vielle.



Monument aux morts de Morfontaine. Parmi les victimes civiles, Jean-Baptiste et Henri Lefèvre. D.B./CG02.

Morfontaine, la cérémonie du 11 novembre. D.B./CG02.

Le premier 11 novembre du caporal Gaston Lefèvre

Le 11 novembre 2011, la municipalité de Morfontaine dévoilait une plaque au nom de Gaston Lefèvre nouvellement fixée sur le socle du monument aux morts de la commune. Une cérémonie incluse dans la commémoration officielle de l'armistice du 11 novembre 1918, voulue par le conseil municipal comme un acte de réhabilitation du caporal fusillé à Soissons le 16 juin 1917.

Au détour d'une route de campagne, au sud de Longwy, une croix en fer forgé et un nom sur une plaque commémorative. Dans le chœur de l'église reconstruite après guerre, un vitrail et sa scène tragique : la mort d'un enfant, l'église et des habitations en flammes, le cortège des villageois sur le départ. A l'opposé de la vaste place du village, la salle communale baptisée avec les patronymes de deux adolescents fusillés au deuxième jour de la guerre. A l'intérieur de

Le décès du père L'abbé Person, curé de Morfontaine de 1907 à 1922, répertorie les actes pour lesquels il officie, et notamment les enterrements. Voici ce qu'indiquent les registres paroissiaux concernant les obsèques et le décès de Jean-Baptiste Lefèvre, le père de Gaston : « *L'an de N.S. [Notre Seigneur] mil neuf cent quatorze, le dimanche neuf août à deux heures, nous soussigné J. Person, curé de Morfontaine après les dernières prières récitées au cimetière, avons donné la sépulture religieuse à (...) n°8, Jean-Baptiste Lefèvre, cantonnier, né à Tellancourt (...) fusillé à bout portant dans la rue devant son domicile, par les Allemands, le sept août, vers sept heures du soir. 58 ans. J. Person.* » (Extrait des archives paroissiales de Morfontaine, document communiqué par Léandre Vielle).

cet espace où l'on se rassemble pour les fêtes, au mur, les reproductions de deux dessins figurant le martyr de ces jeunes gens. Derrière l'église, enfin, le monument aux morts dont l'un des quatre côtés déroule la liste des victimes civiles d'août 1914. Treize sur une population de 344 âmes : huit habitants passés par les armes, cinq ayant péri carbonisés dans les incendies de onze maisons¹. C'est peu de dire qu'à Morfontaine, les signes et rappels du tribut payé par la population civile aux premières heures de la guerre sont nombreux. Ici et dans plusieurs autres bourgs du bassin de Longwy, exécutions sommaires d'habitants et destructions par le feu, imputables à certaines troupes allemandes, ont déterminé une mémoire singulière et doublement douloureuse de la Grande Guerre.

Le 11 novembre dernier, une petite foule se presse au pied du monument aux morts de Morfontaine. Aux autorités civiles, gendarmes, anciens combattants et porte-drapeaux se mêlent des habitants, personnes âgées et quelques familles avec enfants, dans une atmosphère frisque. Des véhicules militaires - modèles Seconde Guerre mondiale - ferment le demi-cercle de l'assistance. Un grand nombre de façades de maisons sont pavoisées.

Événement dans l'événement, à Morfontaine la commémoration de l'armistice est l'occasion cette année de dévoiler un nom supplémentaire sur le monument aux morts. Le caporal Gaston Lefèvre, enfant du pays, fusillé le 16 juin 1917 à Soissons, dont la sépulture au cimetière militaire d'Ambleny est surmontée d'une croix portant la mention « mort pour la France », n'y figurait pas. Fruit d'un long processus, cet acte, les élus le considèrent comme une véritable réhabilitation. Le maire salue la volonté du « conseil municipal de Morfontaine qui, à l'unanimité, a décidé de cette réhabilitation ». Les élus communaux ont délibéré le 28 janvier 2011 pour l'inscription du patronyme du caporal Lefèvre sur la stèle, prenant soin, au préalable, de solliciter l'avis des anciens combattants et celui du général Bach, ancien directeur du Service historique de l'armée de terre.

A la place que le maire accorde à ces avis, on mesure l'importance qu'il leur attribue : la prise de position des anciens combattants et le conseil de André Bach valent caution. Caution indispensable à l'accomplissement d'une démarche qui se légitime par le consensus. Dans ses remerciements, le maire cite « Roger Hella, président des ACPG-CATM section de Morfontaine, Villers-la-Montagne qui a su rassembler ses troupes sur ce problème sensible ». Évoquant ensuite la lettre reçue du général Bach, il rapporte la réflexion d'un poilu sur les fusillés : « Ces malheureux sont effectivement morts pour le pays car c'est la France qui les a appelés et c'est pour elle qu'ils se sont battus, qu'ils ont souffert là où les menait leur tragique destinée, et ce n'est pas un moment de défaillance physique ou morale qui peut effacer leur sacrifice. J'ose m'incliner devant leur mémoire. Juge qui voudra, à condition d'être passé par là. »

Si la cérémonie présente un caractère particulier, le maire entend l'inscrire dans la tradition de la « célébration patriotique » de l'armistice du 11 novembre 1918, qui rassemble tous les ans les deux communes de Villers-la-Montagne et Morfontaine. Après un bref rappel des démarches et interventions qui ont abouti à la décision de « [mettre] à l'honneur le caporal Lefèvre », il affirme sa volonté de suivre les usages : « Le protocole sera respecté par la remise des décorations et le dépôt de gerbes. La patrie porte sa pensée vers ceux qui sont morts pour la France et aussi vers tous ceux qui ont combattu pour la liberté et la liberté de pensée ». Que Gaston Lefèvre « puisse re-

Le réveil de l'affaire

C'est en 1977 que l'histoire du caporal Gaston Lefèvre est portée à la connaissance du grand public. Le 18 janvier, sur Antenne 2 *Les Dossiers de l'écran* diffusent *Pour l'exemple*, de Joseph Losey. Le film est suivi d'un débat sur les mutineries de 1917 au cours duquel l'affaire est évoquée. En 1992, le samedi 16 mai, dans *La tribune de l'histoire*, l'émission d'Alain Decaux et André Castelot consacrée ce jour-là aux mutineries, il est encore question du soldat originaire de Morfontaine condamné pour sa participation aux incidents qui ont impliqué les 109^e et 17^e RI près de Soissons. Léandre Vielle, qui habite Morfontaine, découvre une évocation succincte des faits dans un article que publie *La Vie Ouvrière*, en janvier 1977 à l'occasion de la diffusion à venir du film de J. Losey. Il entame des recherches qu'il reprendra quelques années plus tard. Documenter l'histoire de Gaston Lefèvre dans le contexte de l'époque ne va pas de soi. Dans la famille, avec laquelle Léandre Vielle est en contact, certains y sont réticents. Pourquoi réveiller cette affaire ? « Tu devrais laisser tomber, lui écrit un jour une nièce de Gaston Lefèvre (...) Pourquoi remuer cela, c'est aussi l'avis de..., lui connaît bien l'affaire à fond, il a eu plusieurs conférences à l'École Militaire par un grand historien qui a tout fouillé pour les mutineries, il n'est pas d'accord pour qu'on rouvre les dossiers ». En 2005, l'ouvrage de Denis Rolland, *La grève des tranchées, Les mutineries de 1917*, livre un récit circonstancié des faits auxquels Lefèvre est associé et de leur répression. L'auteur montre que la lettre de repentance très édifiante que le soldat aurait écrit avant son exécution n'a pas été rédigée par lui¹. Et il estime, à la lumière des éléments d'information alors en sa possession, que « la condamnation de Lefèvre est aujourd'hui incompréhensible ».

1. Cette lettre a été lue le 11 novembre 2011 à Morfontaine.



Parmi l'assistance devant le monument aux morts de Morfontaine le 11 novembre 2011. D.B./CG02.

joindre ses copains d'infortune sur le monument aux morts de Morfontaine » se justifie d'autant plus aux yeux de certains, que son histoire personnelle est entrée en résonance avec le martyrologe du village. Voici que la stèle communale réunit les noms du soldat, de son père, Jean-Baptiste, 58 ans, cantonnier fusillé par les Allemands, le 7 août 1914 et de son frère, Henri, fusillé à Aumetz, inhumé dans la commune voisine de Filières.² Depuis le jour où, pour la première fois, Gaston Lefèvre a été mis en cause à raison de son rôle dans une mutinerie, les récits qui le concernent font référence, systématiquement, aux événements d'août 1914 à Morfontaine. Le jeune homme qui, après avoir

traversé les lignes ennemies, s'engageait en trichant sur son âge est ce jeune homme qui « avait assisté à un spectacle atroce (...) avait pu voir l'incendie du village (...) le massacre de ses habitants » et prenait l'uniforme « (...) pour venger les siens. »³ Héros avant d'avoir été mutin et, en définitive, « brisé, écrasé, par des événements d'une ampleur exceptionnelle ».⁴

Le 11 novembre, associant pour la première fois son nom à la commémoration officielle de l'armistice de 1918, Morfontaine « réhabilitait » donc le caporal Lefèvre, « mort pour la France » d'une « mort qui, selon le maire, revêt un caractère tout à fait particulier ». Mais dans l'accomplissement de cet acte se jouait aussi un moment de réactivation de la douloureuse mémoire locale d'août 1914. Après la cérémonie, les participants partageaient un vin d'honneur dans les murs de la salle PASCAL NAVEL, là où sont accrochées deux représentations de l'exécution par des soldats allemands, le 4 août 1914, de René PASCAL, 17 ans et Sébastien NAVEL⁵, 21 ans.

Damien BECQUART

1. Maurice Noël, « Morfontaine, août 1914 et les mutineries de 1917 », *Le Pays-Haut*, 1994, p. 149-165.

2. *Rapports et procès-verbaux de la Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du Droit des gens*, Déposition n°85 reçue du maire de Filières, Noirjean C.-P., le 13 mars 1919, à Filières. Document communiqué par la Médiathèque intercommunale de Longwy.

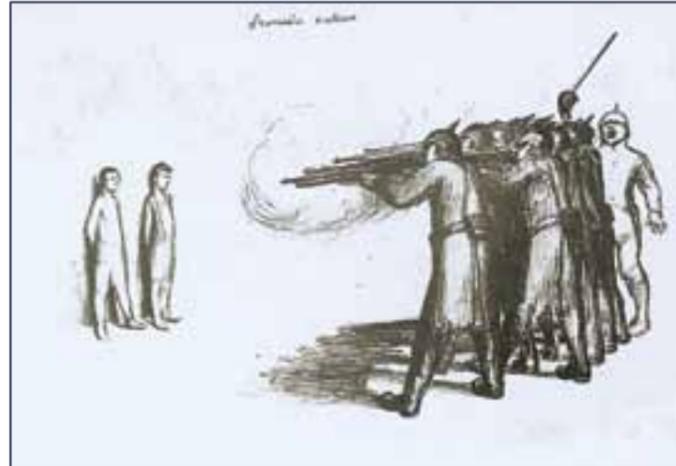
3. Maurice Noël, *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. Pierre Gind, *Le Livre d'or de Longwy*, p. 210 et 211. Paris, impr. Henriot, 1922.



Le septembre 1915. Le défunt était soldat de deuxième classe et non caporal, ainsi qu'il est mentionné dans le corps de l'acte. Or contre son vœu incomplet sur le point de vue de la solde. Le défunt était de première ligne et chef de bureau de travaux et de matériel. Mais le caporal avait un contrat de huit ans et non celui de la guerre, par délégation, le chef de bureau de travaux administratifs, signé à l'issue de la date de dix ans et six mois le caporal avait un contrat de huit ans pour avoir pour André Blaise, officier général, pour être le chef de la commune de Morfontaine.



1

2

4

3

1 Vers 1900, travaux d'entretien des routes. Alphonse Lefèvre, frère aîné de Gaston, tué sur le front le 14 décembre 1914, tient la pancarte « Attention rouleau à vapeur ». Jean-Baptiste Lefèvre, le père, coiffé d'une casquette, est assis tenant une fourche à gauche sur la photo. D.R.

2 Extrait de l'acte de décès de Gaston Lefèvre, dressé par un sous-lieutenant du 109^e RI, officier de l'état civil, sur lequel figure ce commentaire : « le défunt était soldat de 2^e classe et non caporal ainsi qu'il est mentionné dans le corps de l'acte ci-contre, d'ailleurs incomplet ». L'acte de décès ne mentionne par la cause de la mort de Gaston Lefèvre.

3 Dessin de Charles Toché édité en carte postale représentant l'exécution de René Pascal et Sébastien Navel dont une reproduction encadrée est accrochée dans la salle communale de Morfontaine. Document prêté par la médiathèque intercommunale de Longwy.

4 Dessin de Jean Veber, l'exécution de René Pascal et Sébastien Navel dont une reproduction est accrochée dans la salle communale de Morfontaine. Document prêté par la médiathèque intercommunale de Longwy.

Remerciements pour leur concours à Léandre Vielle, ainsi qu'au personnel de la Médiathèque intercommunale de Longwy, Pierre Di Marco en particulier.

ROLLAND Denis, Nivelles, *L'inconnu du Chemin des Dames*, Paris, Imago, 2012, 356 p.

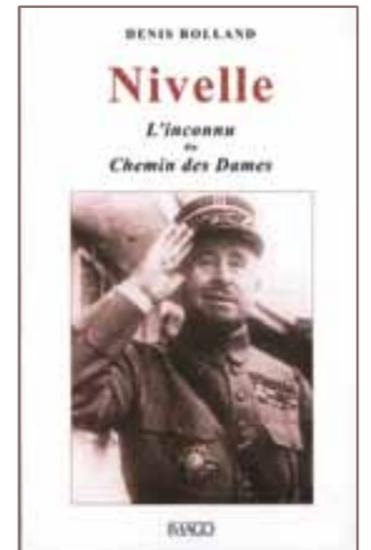
Qui est le général Robert Nivelles dont le nom est resté étroitement lié à l'offensive française du printemps 1917 ? Un inconnu. Que sait-on en effet de ce militaire qui a eu le triste privilège de voir son nom attaché à une offensive vue aujourd'hui comme un terrible échec ? A l'appui de nombreuses sources - les fonds Painlevé, Ribot, Mangin aux Archives nationales, les archives du Service Historique de la Défense mais aussi les archives britanniques et américaines, la production littéraire pléthorique et les nombreux articles parus - Denis Rolland retrace la formation d'un militaire doué passé par l'École Polytechnique à qui la Première Guerre mondiale offre la possibilité d'une ascension fulgurante.

Il faut lire les pages décrivant Robert Nivelles parmi les grands vainqueurs de Verdun pour entrevoir la complexité de cette Histoire. C'est sa grande renommée en 1916 qui explique en partie sa nomination comme commandant en chef des armées françaises, en remplacement de Joffre, en décembre. L'accession de Nivelles à cette très haute fonction sonne pourtant comme la chronique d'un échec annoncé. En effet, c'est aussi par défaut et par calcul politique que Nivelles est nommé, à des fonctions très hautes pour un homme encore colonel en 1914. Des circonstances qui ne lui permettent pas de prendre la pleine mesure de ses fonctions et de présenter l'autorité nécessaire.

On suit pas à pas le récit des conflits avec le ministre de la Guerre Painlevé nommé le 20 mars 1917, les conflits de personnalités (Micheler et Mangin), le rôle des hommes du Troisième Bureau... le général en chef des armées n'a que peu de temps à consacrer à la préparation effective de l'offensive, une offensive dont les plans avaient été arrêtés avant sa nomination et qu'il ne modifie pas radicalement, une offensive dont tous considèrent qu'elle est nécessaire sans pour autant se mettre d'accord sur les modalités, le calendrier et les objectifs. Le conseil de guerre du 6 avril, dont aucun compte-rendu ne nous est parvenu mais que l'auteur reconstitue à l'aide des témoignages des personnes présentes est à l'image de cette période troublée où pouvoir politique et militaire se heurtent sans qu'aucune décision soit prise. Robert Nivelles y aurait parlé de démission, elle lui est refusée.

Le contexte du retrait allemand sur la ligne Hindenburg retrouve aussi son importance : celui-ci n'est pas compris par les Alliés et fait craindre une offensive allemande d'ampleur qu'il faut absolument précéder. De même, Denis Rolland nous rappelle qu'une offensive russe devait parachever la bataille de percée et transformer l'affrontement en guerre d'usure en réouvrant deux fronts. Mais la Révolution russe empêche ce qui devait constituer un troisième temps, après les offensives britannique et française.

Le grand mérite de cet ouvrage est de s'interroger de manière systématique sur les différents facteurs d'explication de l'échec du 16 avril et sur les torts généralement attribués au général Nivelles. Des lieux communs sont remis en cause : loin de l'image d'un général jusqu'au-boutiste, Nivelles a, dès avant l'offensive, accepté l'idée de stopper la bataille rapidement en cas de non succès.



C'est ce qui est décidé, en faisant fortifier les positions acquises et en lançant des offensives plus localisées dans les jours suivants. Denis Rolland souhaite montrer aussi que l'échec du 16 avril, au plan tactique et en termes de pertes, n'est que relatif. Certains contemporains spéculent même plutôt sur un demi-succès arrêté trop tôt dont la victoire aurait pu sortir si l'offensive avait été continuée. La défiance de certains politiques au premier rang desquels Painlevé aboutit néanmoins au remplacement de Nivelles par Pétain dès le 15 mai. Nivelles termine la guerre en Algérie. La commission Brugère a conclu à l'absence de faute du général qui bénéficie d'une grande renommée jusque tard dans le XX^e siècle, y compris après sa mort en 1924. La figure d'un Nivelles incompetent, peu soucieux du sort des hommes, semble à l'auteur une construction récente, de la fin des années 50.

Dans son introduction, Denis Rolland plaide pour une Histoire des généraux de la Grande Guerre. Son ouvrage nous en persuade, il est essentiel de revenir sur la figure de Nivelles et sur son entourage pour mieux comprendre le printemps 1917. Ce qui en creux témoigne aussi de l'intérêt des témoignages des combattants. Paul Clerfeuille qui dit à ses camarades un 16 avril « Ça ne va pas ! » nous rappelle qu'au-delà du fait qu'effectivement la bataille ne fut sans doute pas beaucoup plus meurtrière que Verdun ou la Somme, le ressenti est tout autre : en 1917, la guerre a déjà beaucoup duré. L'échec, même s'il peut être nuancé, n'en est que plus durement vécu et la mémoire de l'événement plus problématique.

La revue du Chemin des Dames est éditée par le Conseil général de l'Aisne/ n° 24 / printemps 2012

-Directeurs de la publication :
Yves Daudigny, Philippe Mignot.
-Rédacteur en chef : Damien Becquart.
-Comité de rédaction :
Damien Becquart, Anne Bellouin,
Caroline Choain, Yves Fohlen,
Valentine Leignel, Aude Rœlly.
-Assistante : Karine de Backer.
-Ont participé à ce numéro :
Denis Rolland, Vincent Viet.
-Conception graphique : Christian Jomard édition, maquette : Damien Becquart avec Christian Jomard.

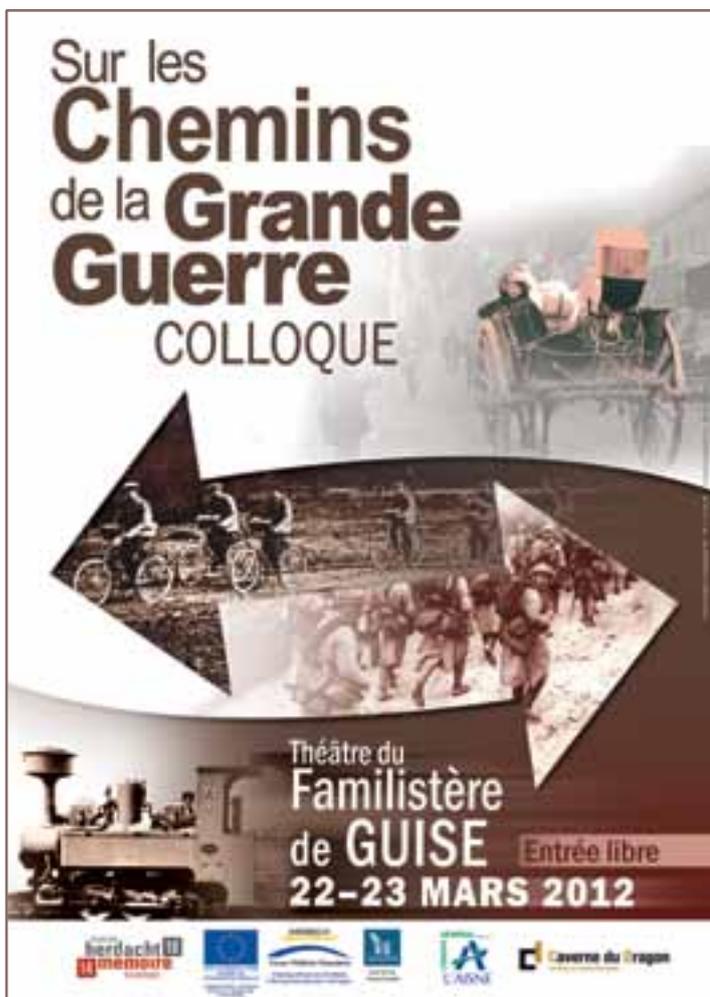
abonnement :
gratuit sur demande
auprès de la mission Chemin des Dames/Familistère de Guise
missionchemindesdames@cg02.fr
03 23 24 88 39
Nous écrire : *La lettre du Chemin des Dames*, mission Chemin des Dames/Familistère de Guise, Conseil général de l'Aisne, rue Paul Doumer, 02013 Laon Cedex.

ISSN en cours
Imprimerie : Alliance / Tirage 9 000 ex.

Prochaine édition
juin/juillet 2012



Caverne du Dragon/ Musée du Chemin des Dames



L'organisation du colloque est assurée par la Caverne du Dragon.

Colloque au théâtre du Familistère de Guise jeudi 22 et vendredi 23 mars

En prolongement du cycle d'expositions «La Grande Guerre par quatre chemins» proposé par l'In Flanders Fields Museum d'Ypres (Belgique), le Musée départemental de Flandre (Cassel, Nord), l'Historial de la Grande Guerre (Péronne, Somme) et la Caverne du Dragon, Musée du Chemin des Dames (Aisne), un colloque réunira à Guise, les 22 et 23 mars 2012, des chercheurs d'horizons divers autour de l'étude des déplacements militaires et civils pendant la guerre et dans l'après guerre. Guerre de

position, guerre de tranchées, la Grande Guerre est aussi un vaste remuement d'hommes, d'animaux et de matériels que ce colloque se propose de mettre en évidence.

Sur les chemins de la Grande Guerre

Judi 22 mars :

Les déplacements des militaires

Vendredi 23 mars :

Les déplacements des civils

ENTRÉE GRATUITE

Le programme avec l'ensemble des interventions et les horaires peut être téléchargé sur www.caverne-du-dragon.fr ou obtenu en appelant le : 03 23 25 14 18.

Visite de la Caverne du Dragon -

En visite guidée exclusivement (1h30), 30 à 45 min entre les départs.

Mars et avril : ouvert du mardi au dimanche de 10 à 18 h ou 19 h. En mai, juin ouvert tous les jours : de 10 à 18 h ou 19 h. Ouvert les jours fériés.

Rens : Caverne du Dragon, Musée du Chemin des Dames – RD18 – 02160 Oulches la Vallée Foulon – Tél : 03 23 25 14 18 ou www.caverne-du-dragon.fr

Pour le programme culturel et les sorties sur le Chemin des Dames, voir en page 3.

Abbaye de Vauclair

Manifestations proposées par l'**Association des Amis de Vauclair**

Saint-Rémy sous tous les angles, photo, les 11, 17 et 18 mars.

Les filles de Vauclair, exposition, les 24 et 25 mars

Vauclair, site cistercien, entretien, le 24 mars à 14 h 30.

Cultiv'art, arts,

le 31 mars et 1er, 7, 8, 14 et 15 avril.

Plantes toxiques, botanique, les 21 et 22 avril.

Plantes aromatiques, botanique, les 28 et 29 avril.

Forum d'associations, CCCD/Champagne picarde, les 5 et 6 mai.

Vauclair, de grandes rencontres, entretien, le 5 à 14 h 30.

D'ici et d'ailleurs, peinture,

les 12 et 13 mai.

Le monde des abeilles, nature, les 19 et 20 mai.

Professeur Caudron, conférence, le 20 à 14 h 30.

Le verre dans tous ses états, art, le 2 et 3 juin.

Rencontre au jardin, botanique, les 9 et 10 juin.

Les peintres de Moulins, peinture, les 16 et 17 juin.

Assemblée générale de l'Association des Amis de Vauclair, le 23 juin à 10 h.

Vannerie, art, les 30 juin et 1er juillet.

Taille de la pierre, art, les 7 et 8 juillet.

Ferronnerie d'art, art, le 8 juillet.

Exposition permanente

Ces vies à Vauclair, le week-end de 14 h à 18 h 30.

Visites guidées

sur RDV au 03 23 22 43 02.

Permanences de l'Association à la mairie de Bouconville-Vauclair le mercredi de 18 à 19 h et le vendredi de 14 à 15 h 30 (03 23 22 42 69).

Fort de Condé

Ouverture du Fort du 15 avril au 15 novembre, de 9h30 à 12 h et de 13h30 à 17h30 en avril, mai, septembre, octobre, novembre et jusqu'à 18h30 en juin, juillet et août. Visites guidées de 14 à 16 h.

Renseignements au 03 23 54 40 00 ou sur www.fortdeconde02@orange.fr

Chapelle Sainte-Berthe

<http://chapelle.ste.berthe.over-blog.com>